



REPUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION N° :  
DCM\_200922\_040**

**OBJET :** Centre Multi-Accueil 1,2,3,  
Soleil - Présentation du rapport de  
l'APEF - année 2019

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie, le :

**06 OCT. 2020**

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	33
Procuration	3
Votants	36
Abstention	0

L'an deux mille vingt , le vingt deux septembre à 17h40,  
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD  
Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX  
Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ;  
MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ;  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON  
Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ;  
KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche  
Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ;  
MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT  
Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET  
Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; LEICHNIG Stéphanie ;  
HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME  
Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; GUEZELLO Alin  
; K/BIDI Virginie

**Absents – Représentés**

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel  
MOREL Manuela représenté(e) par LANDRY Christian  
NASSER Haïfa représenté(e) par BENARD Clairette  
Fabienne

**Absents**

HUET Marie-Josée ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON  
Louis Jeannot

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code général des collectivités territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été  
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour  
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

*L'Elue Déléguée*

*Lucette COURTOIS*



## Séance du 22 septembre 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_200922\_040**

**OBJET : Centre Multi-Accueil 1,2,3, Soleil  
- Présentation du rapport de  
l'APEF - année 2019**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Président de séance expose :

Au terme d'une procédure de consultation, conforme à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concessions, la Commune a confié la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal à l'association pour la promotion de l'enfance et de la famille (APEF).

A ce titre, un contrat de concession a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En sa qualité de concessionnaire l'APEF doit, pour l'exercice 2019 et conformément aux articles 52 de l'ordonnance n°2016-65 et 33 du décret n°2016-86 susvisés, rendre compte de sa gestion à la collectivité concédante et à ce titre, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Cette obligation est retranscrite dans le contrat de concession de service public (cf article 32) pour une transmission avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année d'exercice.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été sollicitée pour examiner le rapport de l'APEF relatif à la gestion et à l'exploitation du centre multi-accueil municipal pour l'année 2019, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales. En sa réunion du 31 août 2020, elle a émis un avis favorable sur celui-ci.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport de l'APEF ci-annexé relatif à la gestion et à l'exploitation du centre multi-accueil municipal pour l'année 2019.

#### ***Le conseil municipal est invité à en délibérer.***

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

**Vu** le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1,

**Vu** l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 31 août 2020,

Vu la note explicative de synthèse n°40,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 33**

**Représentés : 3**

**Pour : 36**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-**

**PREND ACTE** du rapport de l'Association pour la Promotion de l'Enfance et de la Famille (APEF) relatif à la gestion et à l'exploitation du centre multi-accueil municipal pour l'année 2019, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Article 2 .-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



L'Elue Déléguée  
*[Signature]*  
Lucette COURTOIS

# RAPPORT MORAL

## 2019

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**« Multi-Accueil 1, 2, 3, Soleil »**

4, rue de la crèche

97 480 SAINT-JOSEPH

☎ 02 62 56 65 64 / ☎ 02 62 56 32 33

✉ [creche123soleil@orange.fr](mailto:creche123soleil@orange.fr)

# S O M M A I R E

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>GESTION DU MULTI-ACCUEIL .....</b>	<b>4</b>
<b>BILAN D'ACTIVITES .....</b>	<b>7</b>
<b>I. Le personnel</b>	
1. Direction et administration .....	8
2. Encadrement .....	8
3. Cuisine .....	10
4. Entretien, buanderie, jardin .....	10
5. Intervenants extérieurs .....	11
6. Stagiaires .....	12
7. Mouvements du personnel .....	15
8. Absences du personnel .....	16
9. La formation du personnel .....	20
<b>II. L'organisation des unités .....</b>	<b>21</b>
<b>III. Fréquentation en 2019 .....</b>	<b>22</b>
1. Analyse quantitative .....	22
2. Typologie du public accueilli .....	31
3. Analyse qualitative .....	34
a. Questionnaire de satisfaction aux familles .....	34
b. Service de restauration .....	39
c. Réunions diverses .....	40
d. L'accueil des enfants en situation de handicap .....	42
e. Activités pédagogiques de la crèche .....	47
f. Activités des « P'tits Lutins » .....	63
g. Les actions de soutien à la parentalité .....	76
<b>IV. Incidents et évènements exceptionnels .....</b>	<b>95</b>
<b>V. Mode de gestion du Multi-accueil.....</b>	<b>99</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>104</b>

## INTRODUCTION

*Au cours de cette année 2019, l'APEF a connu des modifications importantes, notamment la constitution d'un nouveau bureau, ainsi que les modifications de ses statuts.*

*En effet, la disparition tragique de Mr AH-AOUN, en sa qualité de Président de l'APEF, nous a amené à procéder à la réélection d'un nouveau bureau qui a souhaité travailler dans la continuité des objectifs et des valeurs définis.*

*Outre la continuité de porter le multi-accueil « 1.2.3 Soleil » dans ses missions d'accueil de la petite enfance, ce nouveau conseil d'administration de l'APEF aura également pour but d'accompagner tout le personnel jusqu'à l'échéance de sa mission de délégation de service public fixé au 31/12/2021.*

## GESTION DU MULTI-ACCUEIL

Depuis 2012, le conseil d'administration de l'APEF comprend 3 collèges, composés de 4 administrateurs élus pour 3 ans ; il a connu de profonds bouleversements, notamment suite à la tragique disparition de Mr AH-AOUN David en septembre 2018.

Mr PICARD Frédéric a alors assuré l'intérim en qualité de Vice-Président. Ainsi, les 3 collèges ont été impactés comme suit :

### 1. Les membres du bureau

- ♦ Présidente : Mme LEBON Ketty depuis le 28/03/2019 ;
- ♦ Vice-président : Mr PICARD Frédéric jusqu'au 28/03/2019, puis non remplacé ;
- ♦ Trésorière : Mme HUET Annick ;
- ♦ Trésorier adjoint : Mr LEBON Edgard depuis le 28/03/2019 ;
- ♦ Secrétaire : Mme LEBON Isabelle depuis le 28/03/2019.

### 2. Les membres du personnel

- ♦ Une auxiliaire de puériculture : Laëtitia K/BIDY qui a remplacé Mr MUSSARD Cédric, éducateur de jeunes enfants (absence de candidature d'auxiliaires de puériculture) suite à sa démission le 30/09/2019 ;
- ♦ Une animatrice : Mme HOAREAU Catherine ;
- ♦ Un agent d'entretien : Mr BECCAERT Franck ;
- ♦ Une comptable : Mme GRONDIN Corinne.

### 3. Les membres du collège des familles

- ♦ Mme CHAUMARAT Léonie ;
- ♦ Mme GRONDIN Mary-Pierre ;
- ♦ Mr RIVIERE Samuel ;
- ♦ Mme MOREL Sabrina.

Au cours de l'année 2019, l'APEF a organisé 3 Conseils d'Administration.

Le premier **Conseil d'Administration** s'est tenu le 21 février 2019, avec pour ordre du jour :

- Approbation du PV du CA du 08/03/2018,
- Appel à candidatures pour élection de nouveaux membres,
- Fin de la mission de l'expert-comptable et gestion de la présentation des comptes en interne,
- Adhésion au SNAEC SO,
- formations du personnel : alimentation du jeune enfant, direction des EAJE, prélèvement à la source, hygiène, réponse à un appel d'offre et mémoire technique,
- Bilan provisoire (prime et critères...),
- Bilan du contrôle de la CAF et modifications du règlement de fonctionnement,
- Procuration du CA au Vice-Président,
- Demande de rupture conventionnelle d'une animatrice,
- Délégués du personnel,
- Mouvements du personnel,
- Questions diverses.

Le deuxième **Conseil d'Administration** s'est tenu le 11 mars 2019 :

- Approbation du PV du CA du 21/02/2019
- Rapport moral 2018
- Rapport d'activités 2018
- Arrêté des comptes 2018
- Modification des statuts
- Validation de l'organigramme
- Rôle et missions des représentants du personnel
- Présentation des candidatures pour élection de nouveaux membres
- Acquisition de modules supplémentaires du logiciel DOMINO
- Calendrier 2020
- Demande de reprise anticipée de congé sabbatique
- Questions diverses.

Le troisième **Conseil d'Administration** s'est tenu le 04 décembre 2019 :

- Approbation du PV du C.A. du 11/03/2019 ;
- Rôle et délégation de pouvoir de la directrice du multi-accueil ;
- Bilan provisoire (prime et critères) ;
- Mouvements du personnel (ruptures conventionnelles) ;
- Calendrier 2020 ;
- Questions diverses.

L'APEF a également organisé une **Assemblée Générale le 28 mars 2019** avec pour ordre du jour :

- Validation du PV de l'A.G. du 14/06/2018
- Validation du Rapport moral d'activités 2018
- Validation du Rapport financier 2018
- Validation du Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2018
- Élection des nouveaux membres
- Vote des différentes résolutions
- Questions diverses :
  - *Modifications du règlement de fonctionnement,*
  - *Réponse à l'appel d'offre : Vincenzo, micro-crèche Langevin et centre-ville, Multi-accueil 1,2,3 soleil,*
  - *Budget prévisionnel 2020 et son calendrier d'ouverture.*

BILAN

D'ACTIVITES

## I. Le personnel

En 2019, l'APEF a employé 37 salariés pour un effectif moyen de 33,5 salariés en équivalent temps plein. La moyenne d'âge du personnel est toujours de 38 ans. Le personnel encadrant les enfants représente plus de 70 % de notre effectif. Nous comptons dans notre effectif 28 salariés en CDI. Les autres contrats sont : 8 contrats PEC CUI-CAE et 1 emploi d'avenir.

### 1. Direction et Administration

#### - 1 Directrice (infirmière - puéricultrice) :

- Suivi des enfants
- Accueil des parents
- Gestion de l'ensemble du personnel et de la structure.

#### - 1 Comptable :

- Accueil
- Secrétariat
- Comptabilité.

#### - 1 Secrétaire :

- Accueil
- Secrétariat
- Bureautique.

### 2. Encadrement

- **Les éducateurs de Jeunes Enfants** : mènent des actions d'éducation, d'animation et de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet d'équipe. Ainsi, ils mettent en place un accompagnement et un suivi pédagogique des enfants, de l'équipe d'encadrement et des stagiaires.

Les éducateurs de jeunes enfants sont également à la disposition des parents afin de les écouter et leur donner des conseils en matière d'éducation, de manière individuelle ou en groupe.

#### ⇒ De janvier à septembre 2019 :

- Edith TAMBON est référente des unités Ouistitis et Pandas. Elle gère les commandes de matériel et est la référente des stagiaires.
- Cédric MUSSARD est référent des P'tits Lutins mais également des unités Kangourous et Koalas. Suite à une demande de rupture conventionnelle qui lui a été refusée, ce dernier démissionne soudainement le 30 septembre 2019.

⇒ **D'octobre à décembre 2019 :**

Edith TAMBON est donc l'unique EJE de l'établissement pendant 2 mois ½ ; ce qui a bouleversé les actions proposées aux familles durant cette période, notamment les ateliers parents-enfants qui n'ont pu être proposés sur ce dernier trimestre de l'année. Néanmoins, elle a pu poursuivre les suivis individuels. Le recrutement d'une nouvelle EJE se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- **Les animatrices et auxiliaires de puériculture :** en 2019 sur l'ensemble du Multi-accueil 1, 2, 3 soleil, nous avons en moyenne :

- 13,82 animatrices en équivalent temps plein, soit une moyenne de 15 personnes sur l'année. La moyenne d'âge des animatrices est d'un peu moins de 37 ans.
- 8,33 auxiliaires de puériculture en équivalent temps plein, soit 9 personnes en moyenne sur l'année. Une auxiliaire de puériculture était en congé maternité, puis a prolongé en posant des jours de congés annuels, congés sans solde et récupération. Elle a ainsi été absente du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre.  
Une autre auxiliaire de puériculture s'est absentée du 7 octobre au 31 décembre pour un congé de proche aidant. La moyenne d'âge des auxiliaires de puériculture est de 35 ans et demi.

**Les équipes sur la crèche** étaient composées pour la plupart de 5 professionnelles jusqu'en juillet 2019 : 2 auxiliaires de puériculture + 3 animatrices en moyenne,

Mais depuis la rentrée d'août 2019, 3 équipes sur 4 travaillent à 4 professionnelles sur la crèche, dans la mesure du possible à 2 auxiliaires et 2 animatrices. Cependant, une équipe est restée maintenue à 5 du fait de l'accueil d'une enfant en situation de handicap.

**Sur l'accueil périscolaire, l'équipe est composée de :**

- 1 éducateur de jeunes enfants, responsable de cet accueil,
- 1 animatrice pour les jours de semaine,
- 2 animatrices supplémentaires pour les mercredis et vacances scolaires.

Ce qui permet à l'équipe de fonctionner, plus confortablement, à 4 les jours de vacances et les mercredis.

Certaines équipes ont fait le choix de moduler la plage horaire 9H00 - 16H00 en fonction des besoins spécifiques des enfants de leur unité. Ainsi, elle peut être modifiée par l'horaire 9H15 - 16H15 ou 9H30 - 16H30, selon les effectifs.

De même, depuis que les équipes sont passées de 5 à 4 pour des raisons budgétaires (afin de respecter le budget prévisionnel du marché en cours), les horaires peuvent différer en fonction des besoins du service et du type d'accueil.

Cependant, les normes d'encadrement sont respectées et le roulement prévoit que, sur les temps de changes du matin et du repas, les équipes soient au complet. Ce qui leur permet d'être à une professionnelle aux changes, tandis qu'une prépare le repas et 2 veillent sur les enfants alors en activités libres.

Lors de la sieste, les équipes sont à 3, ce qui permet à chaque professionnelle de prendre leur pause et de se restaurer chacune leur tour, tout en conservant un nombre suffisant d'encadrantes pour le groupe d'enfants (2 professionnelles pour 15 enfants).

Par ailleurs, lorsque l'ensemble des enfants dort, les professionnelles ont leurs activités à préparer sur ce temps de sieste, ainsi que les cahiers des enfants à compléter. Enfin, les réunions d'équipe se déroulent également sur ces temps.

Sur la crèche, il y a donc 4 unités de 4 ou 5 professionnelles, ainsi que plusieurs remplaçantes (selon les périodes de l'année) pour assurer les remplacements des congés maladie, congés annuels, récupération, congés enfant malade...

Les tâches habituelles du personnel auprès des enfants sont :

- Accueil quotidien des parents et des enfants,
- Tenue d'un cahier personnel à l'enfant,
- Animation des activités,
- Accompagnement journalier de l'enfant, notamment lors des changes, des repas, de la sieste...
- Participation aux réunions de synthèse (notamment avec le SESSAD précoce, le CAMSP et l'école maternelle).

### 3. Cuisine

Depuis le passage en cuisine satellite en août 2018, ce sont les aide-cuisiniers qui gèrent les collations et le service des repas qui proviennent de l'ESAT de Grande-Anse (BIOTOPE) en liaison chaude.

Une aide-cuisinière travaille à temps plein et elle est aidée par un agent de service polyvalent de 10H00 à 13H50, qui travaillait déjà en cuisine auparavant.

Cependant l'aide-cuisinière, ayant été en arrêt maladie de janvier à mai, a ensuite repris en mi-temps thérapeutique jusqu'à la rentrée d'août.

C'est son collègue initialement recruté à temps partiel qui est passé à temps plein pour la remplacer ; ce dernier a également collaboré avec une agent de service de la buanderie qui a déjà souvent été sollicitée en renfort en cuisine.

### 4. Entretien / Buanderie / Jardin

Cette année, l'équipe était composée de 5 professionnels. Mais elle s'est vue fonctionner en effectif restreint entre la mi-juin et la mi-juillet suite à la fin du contrat aidé d'un agent de service le 14 juin ; puis à la reprise de l'aide-

cuisinière en mi-temps thérapeutique du 27 mai au 19 juillet (arrêtée depuis le début de l'année).

Ainsi elle était composée de :

- 3 agents de service à temps plein en CDI, dont une a travaillé à mi-temps en cuisine de la rentrée jusqu'au 24 mai,
- d'un agent de service à temps plein en CUI-CAE qui a pris fin le 14 juin,
- et d'un agent de service à mi-temps en cuisine et en buanderie à partir du 22 juillet.

L'équipe a donc été soulagée par cette nouvelle organisation.

Depuis août, l'équipe de buanderie comprend :

- 3 agents à temps plein,
- 1 agent à mi-temps, dont les tâches sont partagées entre la cuisine (de 10h00 à 13h50) et la buanderie.

Les tâches principales de ces agents sont :

- Entretien des locaux et du linge,
- Gestion des stocks (entrées / sorties des produits d'entretien),
- Entretien des espaces verts (ramassage des feuilles mortes, des fruits...).

Depuis février 2019, l'équipe de buanderie intervient ponctuellement, en fonction des besoins, le samedi matin pour des travaux qu'elle ne peut réaliser en semaine en présence des enfants. Ainsi, la monobrosse est utilisée 1 fois par trimestre dans les unités, ce qui devenait compliqué avec le passage au multi-âge. Ces heures sont payées en heures supplémentaires pour éviter à l'équipe (déjà en effectif restreint) d'avoir à les récupérer.

En 2019, nous avons exclusivement sous-traité l'entretien de nos espaces verts avec la société *Jardins Australs*.

## 5. Intervenants extérieurs

✓ Le Pédiatre vacataire, **Dr Jean-Pierre FERIOT**, est intervenu principalement autour des mois d'août à octobre. Compte-tenu du décret du 7 juin 2010 - article 2324-39, le pédiatre de l'établissement n'a obligation de faire que les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois et celles des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Ainsi, le Dr FERIOT se charge :

- des visites d'entrées obligatoires,
- du suivi régulier des enfants ayant un projet d'accueil individualisé,
- de la mise en place et du suivi des protocoles.

Le pédiatre est intervenu 10 fois au cours de l'année afin d'effectuer toutes les visites d'entrée des enfants, ainsi que pour le suivi et/ou l'élaboration des Projets d'Accueil Individualisé.

Toutefois, nous exigeons un certificat médical à l'entrée de l'enfant puis au cours de l'année, afin d'avoir régulièrement le poids de l'enfant notamment.

✓ La psychologue clinicienne, **Pauline SEIGNE**, que nous avons recrutée en 2018, est intervenue jusqu'en mai 2019, à raison d'une fois par semaine (tous les lundis) auprès des équipes. Enceinte, elle nous a annoncé qu'elle quittait la Réunion pour s'installer en métropole.

Nous avons regretté son départ, notamment lors de cette période particulièrement difficile, puisque nous apprenions alors que l'APEF ne répondrait pas à l'appel d'offre.

Mme SEIGNE avait su construire une relation de qualité auprès de l'équipe. Elle était très appréciée et avait su tisser une relation de confiance auprès des différentes équipes, ce qui prend toujours nécessairement du temps.

Néanmoins, en début d'année, elle a pu voir les professionnels et recevoir les parents de la crèche sur rendez-vous. Elle a également transmis à la direction un bilan de ses différentes interventions qui a donné lieu à des réorganisations dans le fonctionnement de la structure.

Elle est intervenue 44H30 cette année, soit précisément la moitié du nombre d'heures de l'année dernière du fait de sa grossesse et de son départ. Ses missions étaient :

- l'écoute des familles,
- l'écoute du personnel ; elle effectue un travail de régulation auprès des équipes et voit ainsi chacune d'elles, seule, une fois par mois,
- l'aide et le soutien dans la prise en charge des enfants.

## 6. Les stagiaires

Pour toute demande de stage au sein de notre structure, un rendez-vous est pris avec l'EJE, Mme TAMBON, pour un entretien durant lequel le futur stagiaire devra ramener un CV et une lettre de motivation, précisant notamment ses objectifs de stage...

Au cours de cet entretien, une présentation globale de la structure est faite et différents points sont abordés, dont :

- les périodes disponibles dans le planning des stages pour l'année,
- le parcours scolaire ou professionnel du stagiaire,
- les objectifs institutionnels et personnels du stage,
- les règles de fonctionnement de la structure,

- les documents administratifs obligatoires à fournir : la convention, les dossiers de suivi de stage, un certificat médical attestant que le stagiaire est à jour de ses vaccinations et apte à travailler en collectivité, et enfin un extrait de son casier judiciaire (bulletin n°3).

Si sa demande de stage est acceptée, un « Livret d'accueil du stagiaire » lui sera remis. Ce livret, réalisé en 2018 puis réactualisé, contient notamment :

- des règles de fonctionnement, d'hygiène et de sécurité au sein des locaux,
- une présentation de la structure et de l'encadrement,
- un espace où le stagiaire peut inscrire ses notes et observations...

Le 1<sup>er</sup> jour du stage, l'EJE accueille le(s) stagiaire(s). Elle lui rappelle les points essentiels du règlement de fonctionnement, récupère les différents documents administratifs et réalise une fiche de présentation (avec nom du stagiaire, organisme de formation, durée du stage, objectifs du stagiaire, photo).

Ce document est ensuite affiché à l'entrée de l'unité qui l'accueille et permet de le présenter aux familles.

Après une brève visite de la structure, l'EJE l'accompagne vers l'unité où va se dérouler le stage et le présente aux équipes, ainsi qu'aux enfants.

Au cours du stage, un suivi est établi par les E.J.E., des observations sont faites sur le terrain et des entretiens sont mis en place afin de l'accompagner dans l'acquisition de ses compétences. Les auxiliaires de puériculture et les animatrices l'accompagnent également dans ses apprentissages sur le terrain.

A la fin du stage, un bilan est effectué par les E.J.E et le dossier de suivi est remis au stagiaire.

Nous veillons à proposer un accompagnement adapté aux objectifs de stage et à laisser le stagiaire maître de son stage, durant lequel il peut faire évoluer ses objectifs en fonctions de ses besoins.

### Bilan accompagnement stagiaires

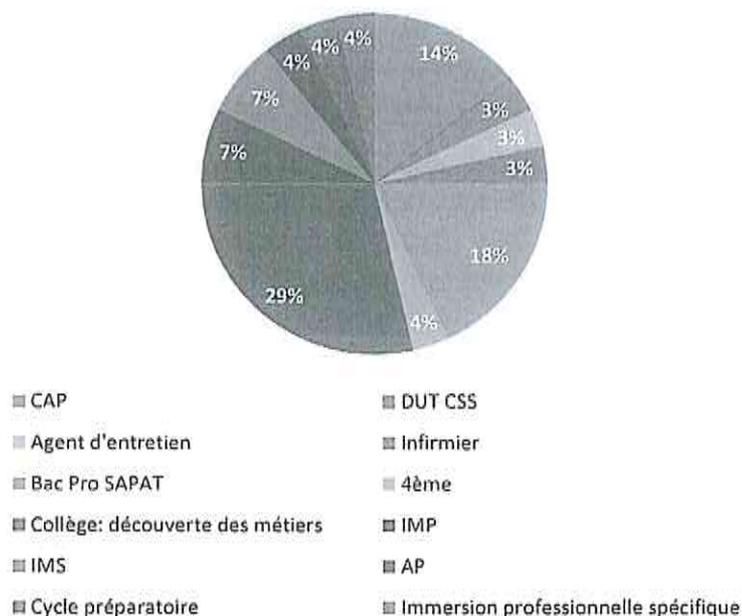
#### *1) Les stages*

Au cours de l'année 2019, nous avons accueilli 28 stagiaires :

- 4 stagiaires en préparation du CAP petite enfance (A.E.P.E.),
- 1 stagiaire en DUT CSS,
- 1 stagiaire en formation d'agent d'entretien des locaux,
- 1 stagiaire infirmier,
- 5 stagiaires préparant un BAC PRO SAPAT (service d'aide à la personne et aux territoires) : 2 en première année, 2 en seconde et 1 en terminale,
- 1 stagiaire de 4<sup>ème</sup> MFR : découverte des métiers,
- 8 stagiaires venant du collège : découverte des métiers dans le milieu de la petite enfance ; dont 1 en prépa-métiers,
- 2 stagiaires en période de mise en situation professionnelle,
- 2 stagiaires en période d'initiation au monde du travail avec l'IMS,
- 1 stagiaire auxiliaire de puériculture,

- 1 stagiaire en cycle préparatoire aux études supérieures et à l'insertion professionnelle,
- 1 stagiaire pour une immersion professionnelle spécifique.

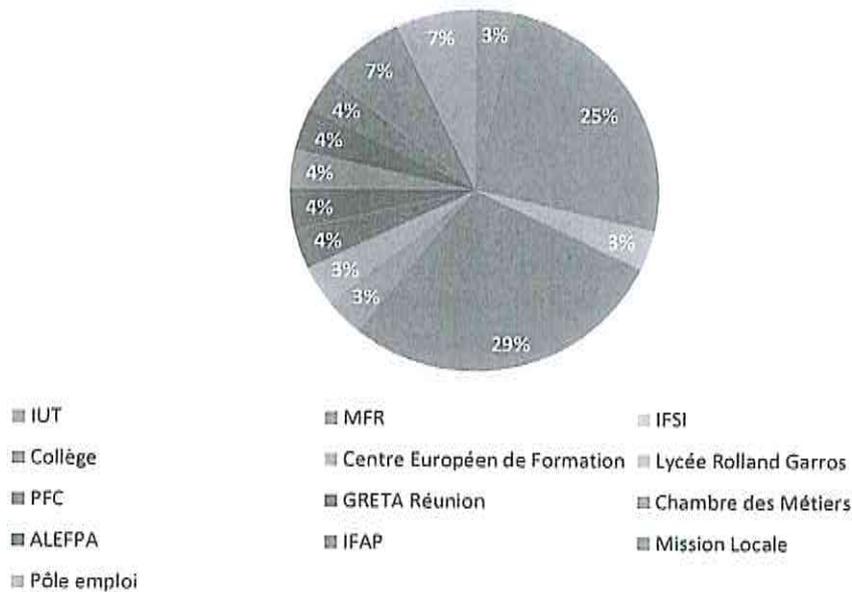
### Accompagnement stagiaires: stages



### 2) Les organismes de formation

Organisme de Formations	Nombre de stagiaires
IUT	1
MFR	7
IFSI (Infirmier)	1
Collèges	8
Centre Européen de Formation	1
Lycée Roland Garros	1
PFC (Pro'Form Conseil)	1
GRETA Réunion	1
Chambre des Métiers	1
ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie)	1
IFAP (Auxiliaire de Puériculture)	1
Mission Locale	2
Pôle emploi	2
<b>Total : 28</b>	

## Accompagnement stagiaires: organismes de formation



On note pour 2019 : 3 annulations de stage + 1 rupture de convention.

### 7. Les mouvements du personnel

En 2019, l'APEF a employé **37 salariés**, soit 2 salariés de moins que l'année dernière, dont 28 personnels en CDI.

Nous avons enregistré 3 demandes de rupture conventionnelle :

- ✓ Une animatrice, employée depuis 1998, qui était en congé sabbatique depuis l'année dernière a demandé à l'écourter. Elle a donc réintégré l'équipe le 18 mars pour ensuite partir en congé sans solde le 15 juillet jusqu'à la fin de l'année. Mais cette salariée n'a pas travaillé en juillet (arrêt maladie et congé annuels). Tout au long de l'année, cette animatrice, également déléguée du personnel, a démissionné de cette fonction et a demandé par courrier, à plusieurs reprises, une rupture conventionnelle. Après plusieurs refus, elle a enfin été acceptée ; mais la procédure étant longue, elle ne l'obtiendra qu'en 2020.
- ✓ Une animatrice employée depuis 2007, qui travaillait à 80% depuis plusieurs années, a suivi un bilan de compétences entre fin 2018 et début 2019.

Elle a ensuite demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle qui lui a été refusée ; après avoir réitéré sa demande à plusieurs reprises, elle a également été accordée le 31 décembre 2019.

- ✓ L'éducateur de jeunes enfants, référent de l'accueil périscolaire, a également demandé une rupture conventionnelle en urgence. Elle lui a été refusée ; c'est pourquoi il a démissionné brutalement le 30/09/2019 sans motif.

Par ailleurs, une auxiliaire de puériculture (en poste depuis 2003) a demandé, également en urgence, à bénéficier d'un congé proche aidant du 7 octobre au 31 décembre 2019, ce que l'APEF lui accorda.

Il a donc fallu rapidement recruter une auxiliaire de puériculture. Il s'est avéré que la candidate retenue était éligible à un contrat aidé mais il n'y avait pas de quota disponible. Face au court délai qu'il nous restait, nous lui avons fait un CDD de 15 jours, pensant que les quotas seraient disponibles début novembre. Mais ce ne fut pas le cas.

En novembre, nous avons pu fonctionner sans cette auxiliaire mais face à une recrudescence d'arrêts de travail (en lien avec des grossesses), nous avons dû rappeler cette auxiliaire fin novembre, pour un mois en CDD, en attendant qu'un quota de contrats PEC se libère.

C'est ainsi que cette auxiliaire a pu bénéficier de ce contrat à temps plein pour 12 mois à compter du 30 décembre 2019.

Cette année, nous avons bénéficié de 9 contrats aidés, soit :

- ✓ 1 agent de service à 35H en CUI-CAE dont le contrat s'est achevé le 14 juin après 18 mois (pas de quota disponible au moment),
- ✓ 1 agent de service / aide cuisiner en contrat PEC CUI-CAE à 35H pour 12 mois qui a débuté le 14 janvier,
- ✓ 1 animatrice en Emploi d'Avenir à 35H, dont le contrat se poursuit jusqu'au 9 avril 2020,
- ✓ 5 animatrices à temps plein en contrat PEC CUI-CAE de 12 mois dont 3 nouveaux contrats et 2 renouvellements
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture en contrat PEC CUI-CAE de 12 mois à 35H qui a débuté le 30 décembre 2019 qui permettra de remplacer l'arrêt de travail, le congé maternité et le congé parental d'une auxiliaire de puériculture

## 8. Les absences du personnel

En 2019, nous enregistrons 249 jours d'arrêts maladie (contre 107 pour l'année précédente), soit une augmentation significative de 232,71 %.

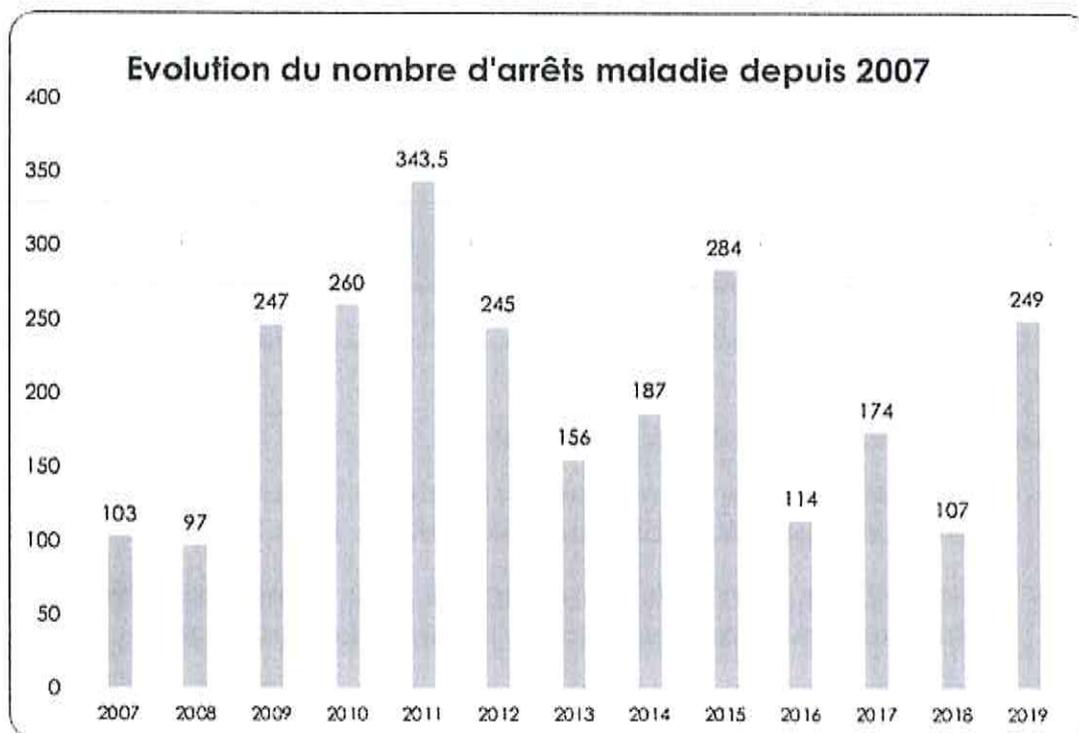
Ces arrêts concernent 19 salariés sur 37 employés tout au long de l'année.

Les arrêts de travail les plus significatifs cette année sont ceux :

- ✓ de l'aide-cuisinière avec **93 jours** d'arrêt maladie consécutifs suite à un accident personnel, puis une reprise en mi-temps thérapeutique pendant 2 mois environ ;
- ✓ d'une animatrice avec **62 jours** d'arrêts maladie, la plupart en lien avec sa grossesse ;
- ✓ d'une auxiliaire de puériculture avec **21 jours** d'arrêt maladie également pour la plupart en lien avec sa grossesse ;
- ✓ de plusieurs professionnelles qui ont été victimes de l'épidémie de dengue en avril et mai ;
- ✓ d'une agent administrative en ALD qui a pris 7 jours dans l'année en lien avec sa thérapie ;
- ✓ de la directrice en arrêt de 6 jours pour burnout.

Maintenant, si l'on déduit des 249 jours le nombre de jours d'arrêt en lien avec un accident personnel de 93 jours et ceux en lien avec une grossesse, finalement nous n'enregistrons que 73 jours d'arrêt maladie.

La durée de ces arrêts varie de 1 à 93 jours, mais seulement 6 salariés ont pris plus de 6 jours d'arrêts en 2019.

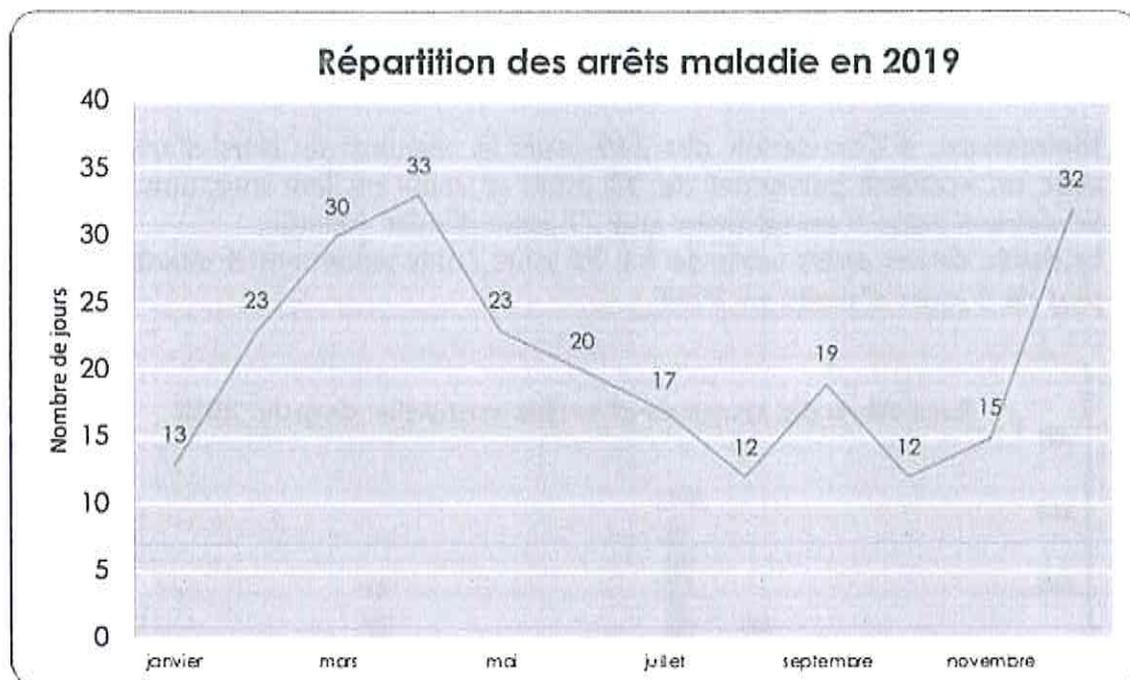


Cette année, l'APEF a eu les moyens de verser une prime d'intéressement en relai de la prime « pouvoir d'achat » de 2018 pour tous les salariés, sans conditions, exonérée de charges et non imposable, grâce à des recettes exceptionnelles.

Par ailleurs, afin de renforcer l'assiduité, nous avons pu poursuivre notre politique d'encouragement en versant une prime de 300 € net contre 500 € en 2018 (montant proratisé en fonction du nombre de jours d'absence), cependant pas de prime d'assiduité si plus de 3 jours d'absence.

Cette prime est complétée d'un « bonus 0 jours d'absence » qui s'élève cette année encore à 150 € net. Ces critères ont été négociés lors du CA du 4 décembre 2019.

Cette politique nous permet de constater un réel effort de la part du personnel, renforcé depuis 2016 par la limitation du paiement des jours de carence. Nous saluons ces efforts malgré une activité très intense en terme de fréquentation.

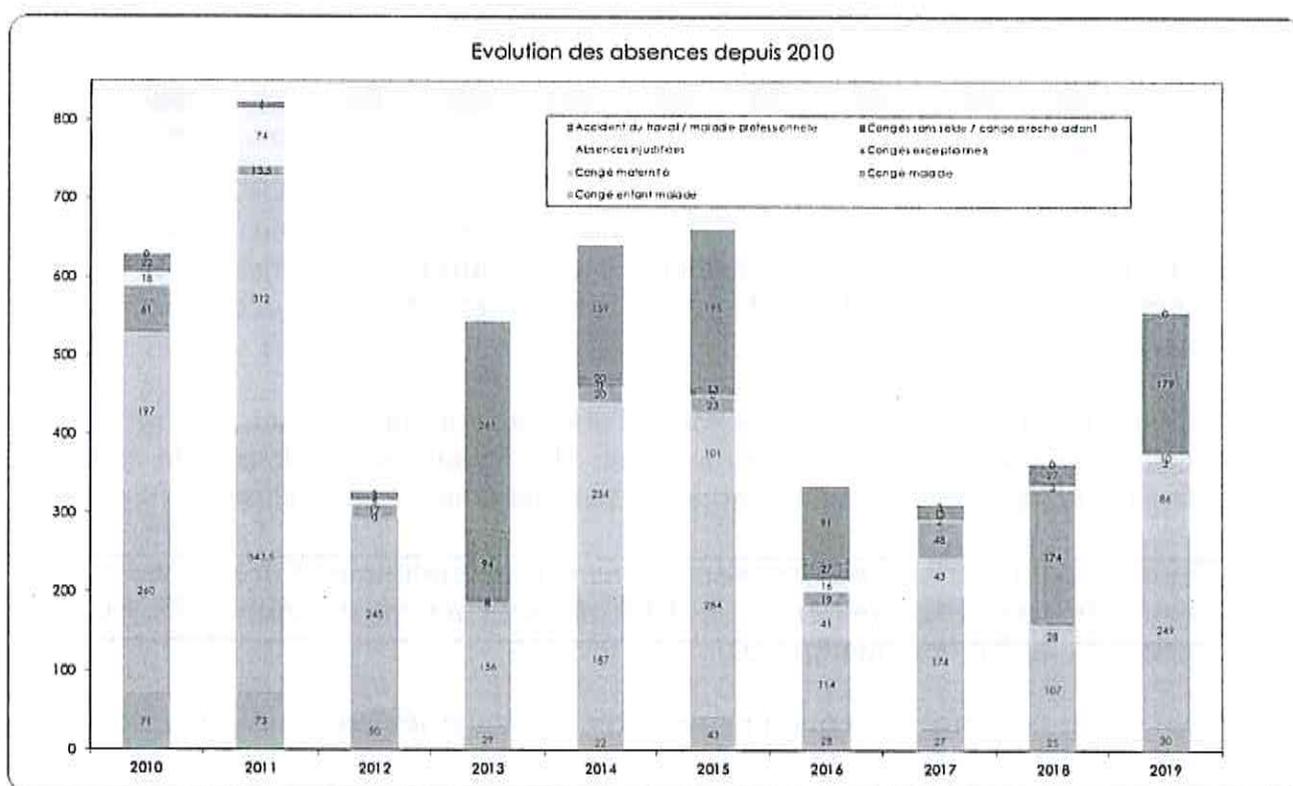


Sur cette courbe, on note 2 pics significatifs :

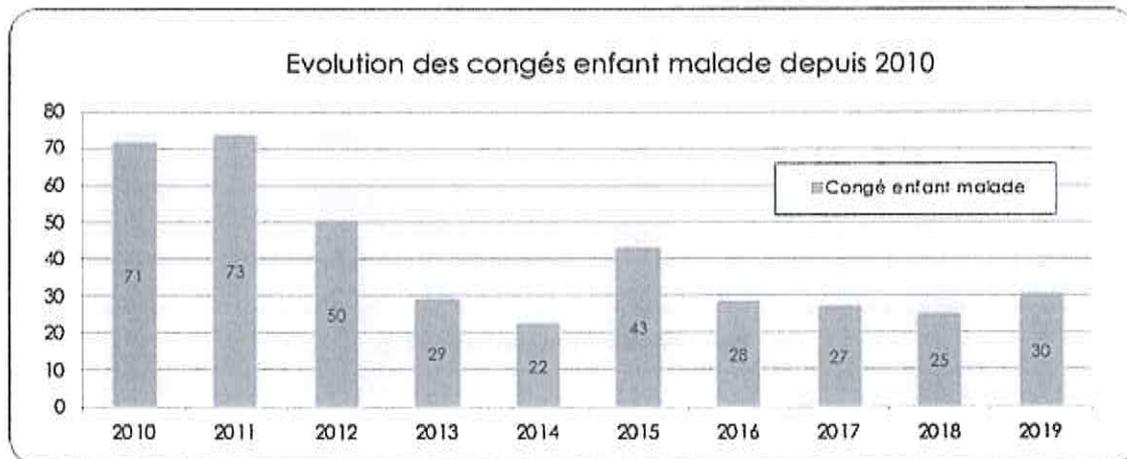
- le premier semestre est marqué par l'arrêt de l'aide-cuisinière, mais le pic d'avril correspond à l'ajout des arrêts maladie liés à la dengue ;
- le second, en décembre, correspond à ceux d'une auxiliaire et d'une animatrice, toutes deux arrêtées en raison de leur grossesse.

#### Récapitulatif de toutes les absences de 2019 et ce depuis 2010 :

Deux catégories prédominent cette année, celle des congés maladies et celle des congés sans solde et proche aidant.



Concernant les congés enfant malade, cette année 30 jours ont été pris (contre 25 en 2018). Nous notons une certaine stabilité depuis 4 ans. Au total, 10 salariés ont pris entre 1 et 5 jours, et seule une nouvelle salariée a pris 9 jours en l'espace de 6 mois.



Seule une salariée a fait l'objet de 2 avertissements écrits pour 2 absences injustifiées. Cette dernière n'a délibérément pas assisté à une matinée et une journée pédagogique. Il s'agit d'une salariée en demande d'une rupture conventionnelle.

Enfin, une autre salariée a eu 8 jours d'absences injustifiées. Mais, il s'agit en réalité de congés enfant malade auxquels elle n'avait pas droit car elle avait largement dépassé le quota qui est de 10 par salarié sur 12 mois glissants.

Enfin, concernant les absences pour évènement exceptionnel, il y en a eu très peu cette année, contrairement à 2018 où nous avons enregistré 173 jours d'absence du fait des intempéries.

Les 3 jours de congés exceptionnels en 2019 ont été posés par 3 salariés, soit :

- 1 jour pour un salarié qui a perdu sa grand-mère,
- 1 jour pour une salariée qui a déménagé,
- 1 jour pour assister au mariage de son frère.

## 9. La formation du personnel

Cette année, 6 salariés ont suivi une formation. Nous comptabilisons ainsi 18 journées de formation.

- Dans la perspective de l'appel d'offre pour la crèche de Vincenzo, la directrice s'était inscrite à 2 formations, dispensées par l'organisme de formation *Vecteur Plus*, pour répondre à un marché public et construire le mémoire technique. Cependant cette formation sur la Réunion avait été annulée au dernier moment faute de participants.

Cette formation n'étant pas dispensée à la Réunion, Uniformation a accepté de prendre en charge une partie du coût pédagogique (car ce dernier était très élevé pour cette formation et dépassait le plafond de prise en charge par l'OPCO) et la totalité des frais annexes de cette formation en métropole.

- Quatre animatrices ont suivi la formation « *Alimentation du jeune enfant* » avec Dominique NATIEZ d'ELLIPSE OI. Cette formation s'est déroulée sur 3 jours (du 15 au 18 avril 2019) sur Saint-Leu. L'objectif de cette formation était d'acquérir les connaissances nutritionnelles concernant les besoins des jeunes enfants afin de pouvoir établir des repas et collations adaptés et, par la suite, d'être en capacité d'accompagner les parents dans ce domaine.

- La comptable et la directrice ont participé à une action collective organisée par Uniformation sur le Droit du travail (initiation niveau I) les 25 et 26 mars 2019.

- Par ailleurs, en toute fin d'année 2018, une animatrice avait débuté un bilan de compétences à sa demande en mobilisant son Compte Personnel de Formation. Ce dernier s'est déroulé sur Saint-Pierre du 18 décembre 2018 au 18 mars 2019.

- Enfin, la secrétaire a mobilisé son compte CPF pour un accompagnement à une VAE en vue de l'obtention du BTS Assistant Manager. Sa rémunération lors de ces 19H d'accompagnement a été prise en charge dans le cadre de cette formation.

## II. L'organisation des unités

La crèche est organisée en 4 grandes unités et d'un périscolaire de 15 places. Toutes ces unités sont en multi-âge depuis août 2018, avec un effectif de 15 enfants accueillis dans chacune d'elles :

	DE JANVIER A JUILLET 2019		D'AOÛT A DECEMBRE 2019	
KANGOUROUS	2	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	3	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
	3	ANIMATRICES	2	ANIMATRICES
KOALAS	2	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	1	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
	3	ANIMATRICES	3	ANIMATRICES

Renforcement de l'équipe complé- tenu de la configuration de nos locaux et de l'accueil d'une enfant en situation de handicap

Sur la période d'août à décembre il n'y a qu'une auxiliaire de puériculture car la seconde est en congé maternité

OUISTITIS	2	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	Renforcement de l'équipe complé- tenu de la configuration de nos locaux et de l'accueil d'une enfant en situation de handicap	2	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
	3	ANIMATRICE		2	ANIMATRICE
PANDAS	2	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		2	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
	2	ANIMATRICES		2	ANIMATRICES
LUTINS	3	ANIMATRICES (A TEMPS PARTIEL)		2	ANIMATRICES (A TEMPS PARTIEL)
REPLACANTES	3	ANIMATRICES		3	ANIMATRICE A TPS PLEIN ET 2 A TPS PARTIEL
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>			<b>22</b>	

### III. Fréquentation en 2019

#### 1. Analyse quantitative

Le multi-accueil 1, 2, 3 Soleil est toujours agréé pour recevoir 50 enfants en crèche et 15 enfants en accueil périscolaire. Notre établissement est ouvert de 7H00 à 17H30 du lundi au vendredi. On note :

#### - 4 fermetures annuelles en 2019 :

- ✦ du 1<sup>er</sup> au 14 janvier 2019 inclus pour le public, dont reprise du personnel le 14 janvier ;
- ✦ du 8 au 12 mai 2019 inclus ;
- ✦ du 27 juillet au 18 août 2019 inclus pour le public, dont reprise du personnel le 18 août ;
- ✦ du 20 au 31 décembre 2019.

#### - 1 pont :

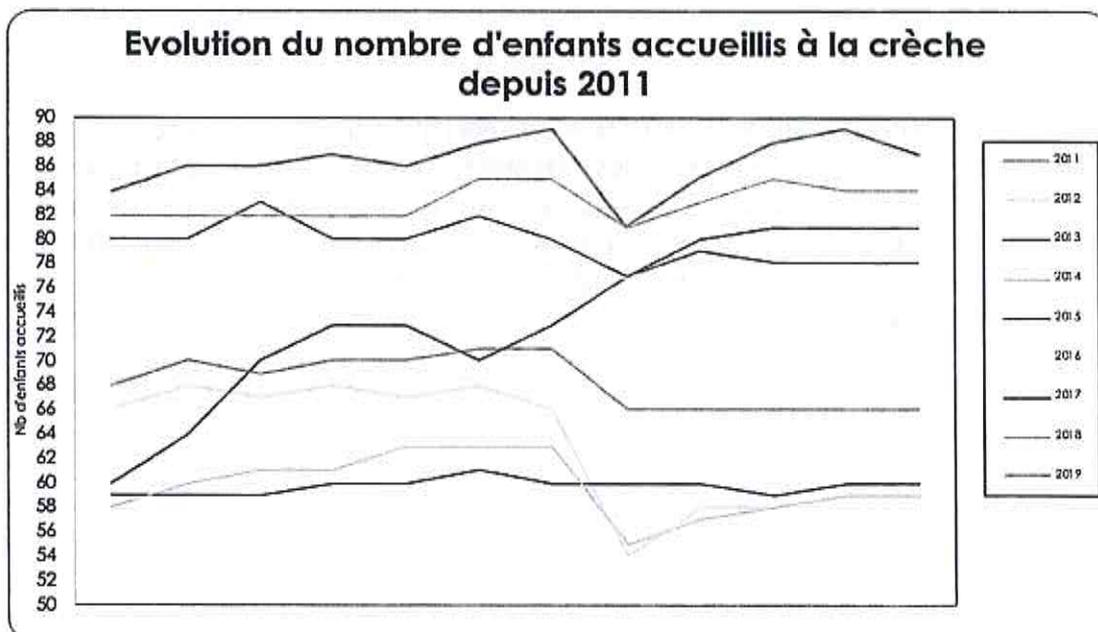
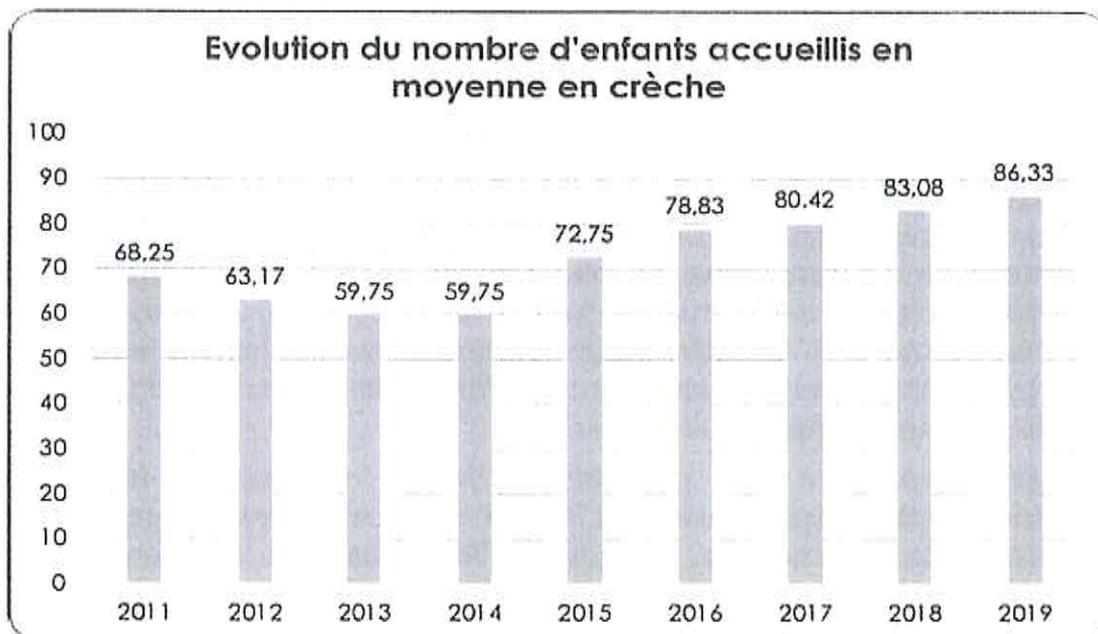
- ✦ le vendredi 31 mai 2019.

Nous avons accueilli 136 enfants en accueil régulier tout au long de l'année 2019 sur la crèche (soit 13 enfants de plus que l'année dernière).

Sur l'accueil périscolaire « les p'tits lutins », nous avons accueilli 38 enfants en 2019 (soit 6 enfants de moins que l'année dernière).

Lors des périodes de vacances scolaires, nous continuons à proposer à des enfants accueillis sur un contrat régulier très limité, la possibilité de les accueillir occasionnellement de manière plus importante, mais aussi en cas d'absences.

En 2019, nous avons accueilli en crèche une moyenne de 86,33 enfants par mois, soit 3 enfants de plus par mois en moyenne par rapport à l'année dernière.



Le graphique met en évidence un nombre d'enfants accueillis toujours plus important au fil des ans. Toutefois, nous enregistrons toujours une légère inflexion de la courbe au mois d'août qui correspond à la période des adaptations. Nous avons pourtant, comme l'année dernière, anticipé quelques adaptations dès le mois de juin afin de pallier aux départs successifs des enfants entre la fin juin et le mois de juillet (période qui correspond au départ d'enfants en vacances avant la rentrée scolaire).

Cette courbe est donc en corrélation avec l'application de la dernière circulaire de la CNAF, à savoir optimiser le service. Par ailleurs, nous facilitons au maximum les déductions pour absence tout en responsabilisant les parents sur l'utilisation du service.

En effet, nous tâchons d'établir une relation gagnant/gagnant. Si les parents anticipent et préviennent l'absence de leur enfant, cela nous permet de leur déduire ces absences et d'offrir alors la place à un autre enfant.

Cette manière de travailler nous demande beaucoup de réactivité mais cette méthode est très productive. Le plus compliqué reste de responsabiliser les familles qui règlent leurs cotisations par « chèque marmaille »... Nous avons pris des mesures que nous considérons comme dissuasives si ces parents ne « jouent » pas le jeu. Ainsi, nous pouvons aller jusqu'à la radiation de l'enfant pour non-respect des engagements contractuels.

Depuis l'apparition du dispositif « chèque marmaille » du Conseil Départemental, le Multi-accueil 1, 2, 3 soleil est souvent devenu « gratuit » pour les familles les plus modestes. Cette année, 98 familles (soit 56%) ont bénéficié de ce dispositif ; ce qui représente une recette de 35 710 € pour le Multi-accueil, dont 83 familles pour la crèche et 19 pour l'accueil périscolaire (*attention : certaines familles ont des enfants accueillis en crèche et au périscolaire, d'où cette juxtaposition*).

Le chèque-marmaille est plafonné à 70 € par mois, soit 840 € par an. Cette année, la différence entre les montants des factures et leur règlement par chèque-marmaille a généré 4 397,03 € de recettes supplémentaires.

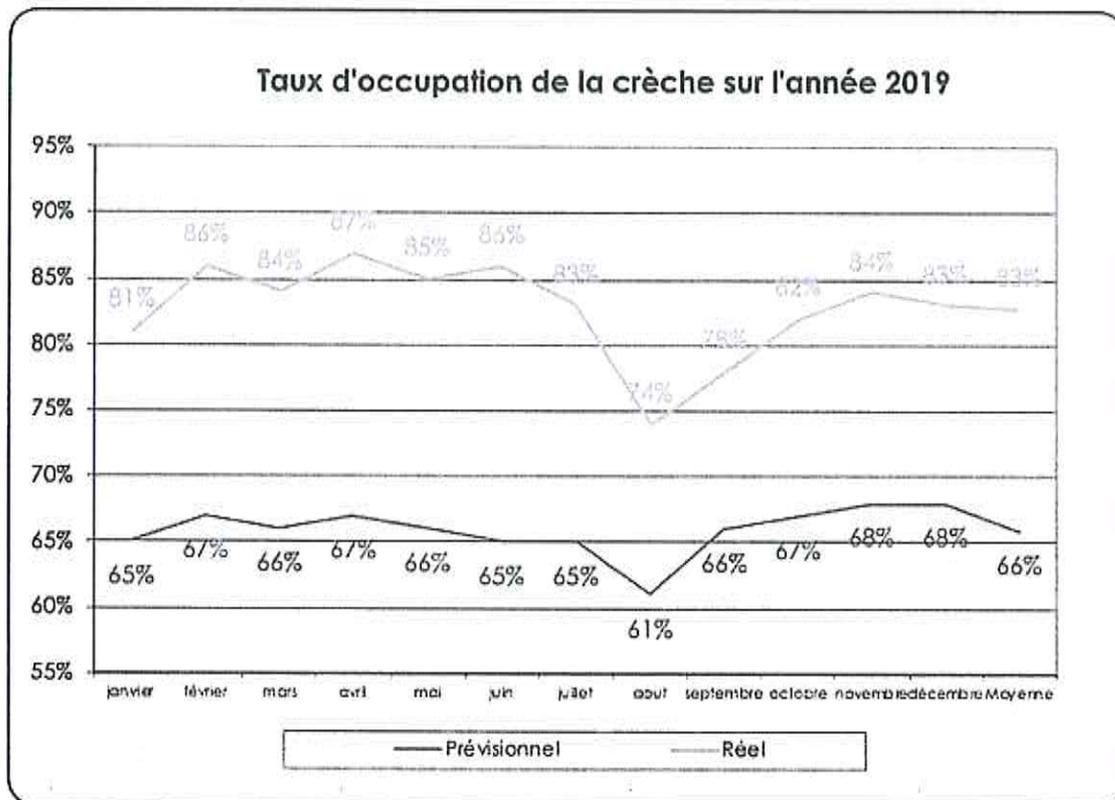
Un nombre aussi important des familles relevant du chèque-marmaille s'explique par le fait qu'il n'y a plus de critères de priorité (auparavant nous privilégions l'accueil des enfants dont les 2 parents travaillaient). En effet, seule la date de pré-inscription entre en ligne de compte pour entrer au Multi-accueil 1, 2, 3 soleil depuis 2015.

Le taux d'occupation moyen de la crèche sur notre prévisionnel est cette année de 66 %, soit 1 % de moins que l'année dernière.

Ce prévisionnel est volontairement très bas afin d'avoir le moins d'écart possible entre le réel et le facturé, afin que notre taux de facturation (heures facturées / heures réalisées) soit le plus proche possible de l'objectif des moins de 107 %. Ce qui permet à la structure de bénéficier du meilleur tarif horaire possible de la CAF.

Malgré tous nos efforts, ce graphique met toujours en évidence une baisse des réservations et de l'occupation en août, du fait des nombreuses adaptations de la rentrée.

En effet, le mois d'août est concerné par un faible taux d'occupation, du fait que nous soyons fermés plus de la moitié du mois et qu'ensuite nous commençons les adaptations sur une semaine.

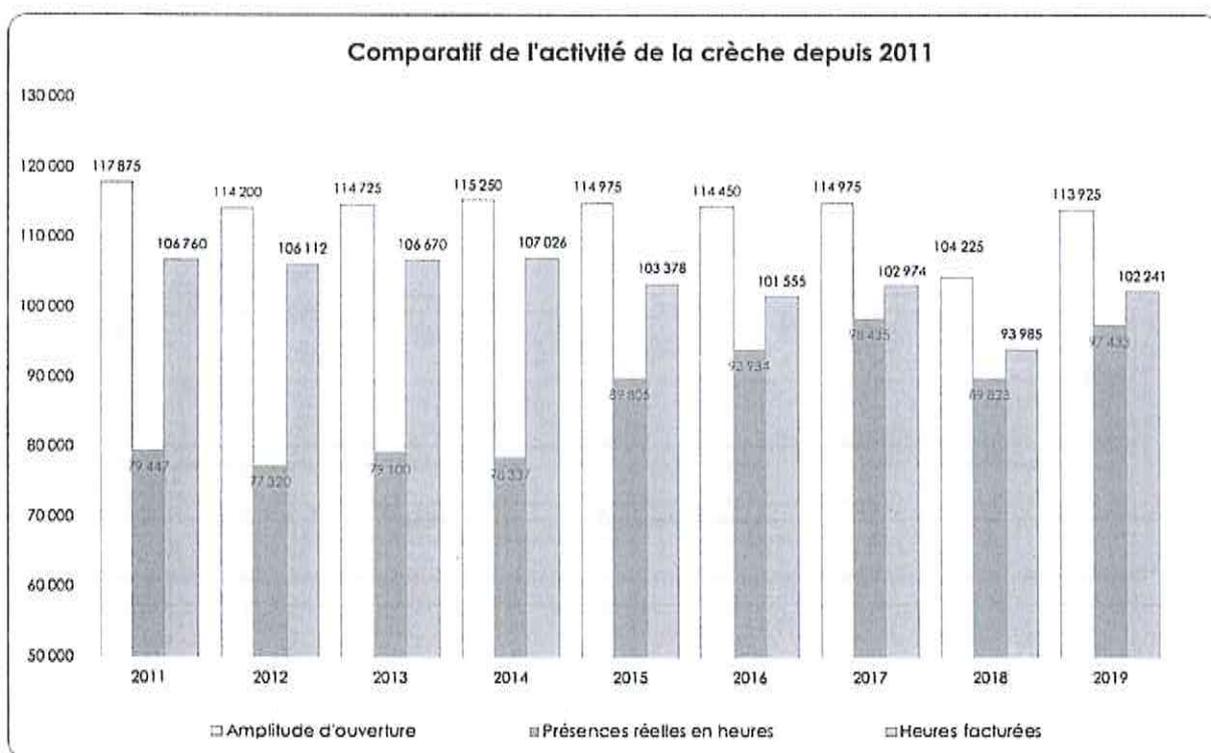


Cette année, le taux de facturation de la crèche est de 104,93 % et celui du multi-accueil est de 104,75 %.

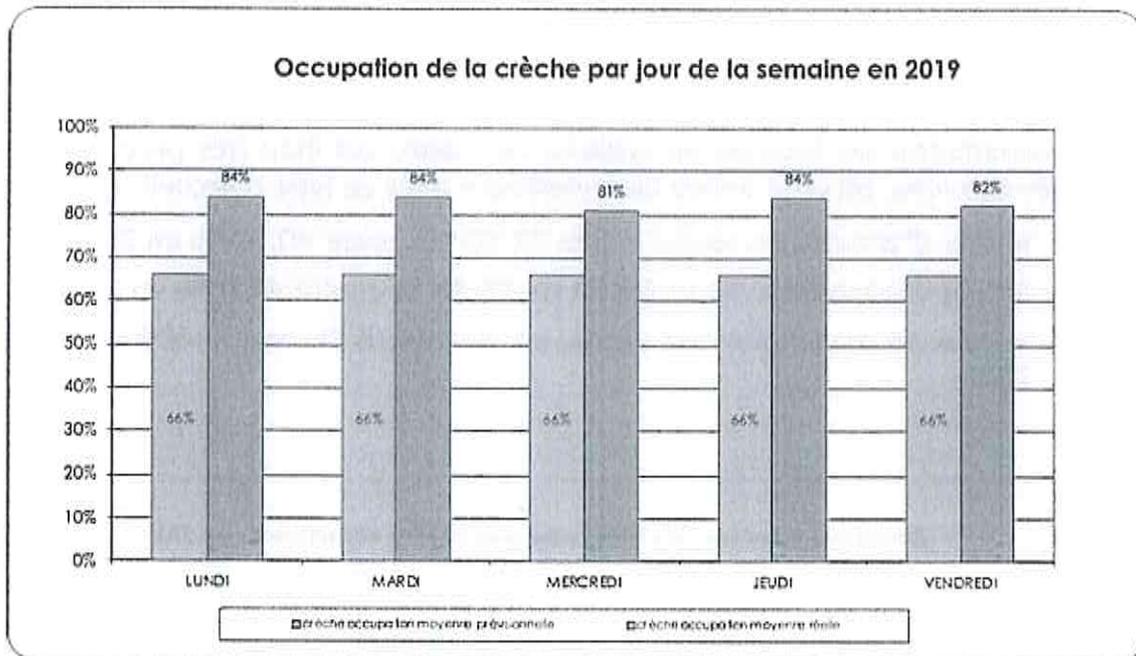
Nous parvenons à stabiliser notre taux de facturation sous la barre des 107 % pour la troisième année consécutive ; ainsi, nous pouvons bénéficier du financement maximal de la CNAF.

Les contrats sont toujours répartis de la manière suivante :

- de janvier à juillet pour les enfants scolarisés à la rentrée d'août,
- d'août à décembre pour les renouvellements de contrat et pour les nouveaux enfants.

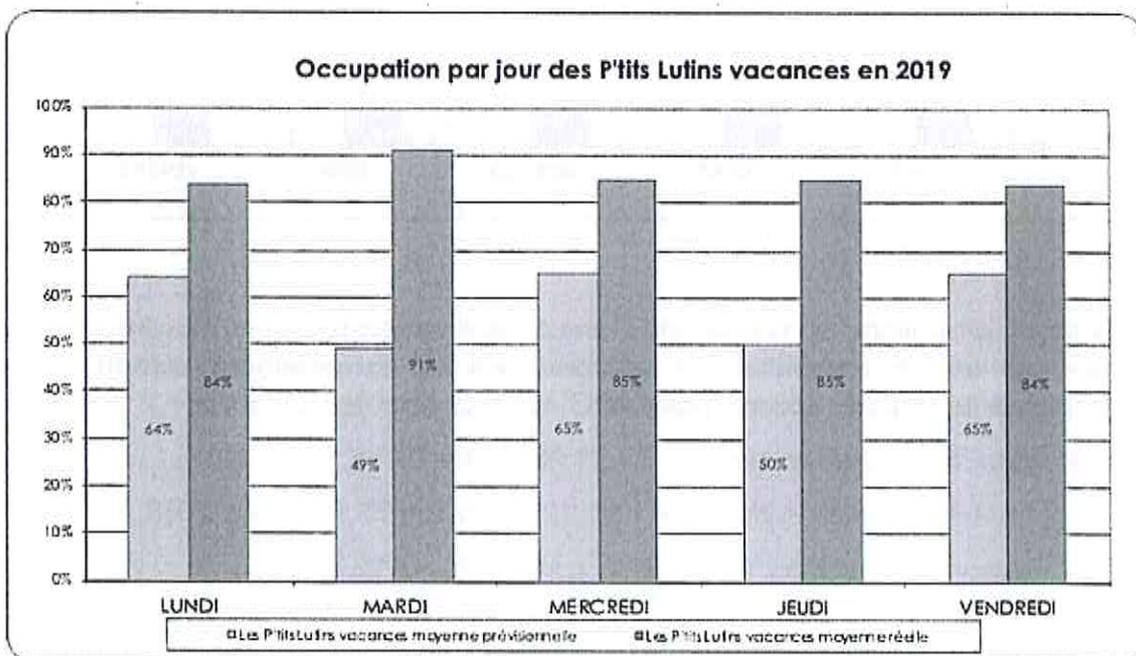


L'activité de la crèche en 2019 est relativement similaire à celle de 2017. L'année 2018 était en baisse du fait des 17 jours de fermeture.



Ce graphique met en évidence un écart important entre le prévisionnel et le réel, afin de ne plus facturer d'heures non utilisées, et ce, afin d'améliorer notre taux de facturation.

Le mercredi reste le jour le moins occupé sur la crèche. Beaucoup de parents ne souhaitent pas réserver ce jour parce que la plupart des familles sont à la recherche d'un mode de garde commun aux enfants de la fratrie, ou bien ils ne travaillent pas ce jour-là pour cette même raison.

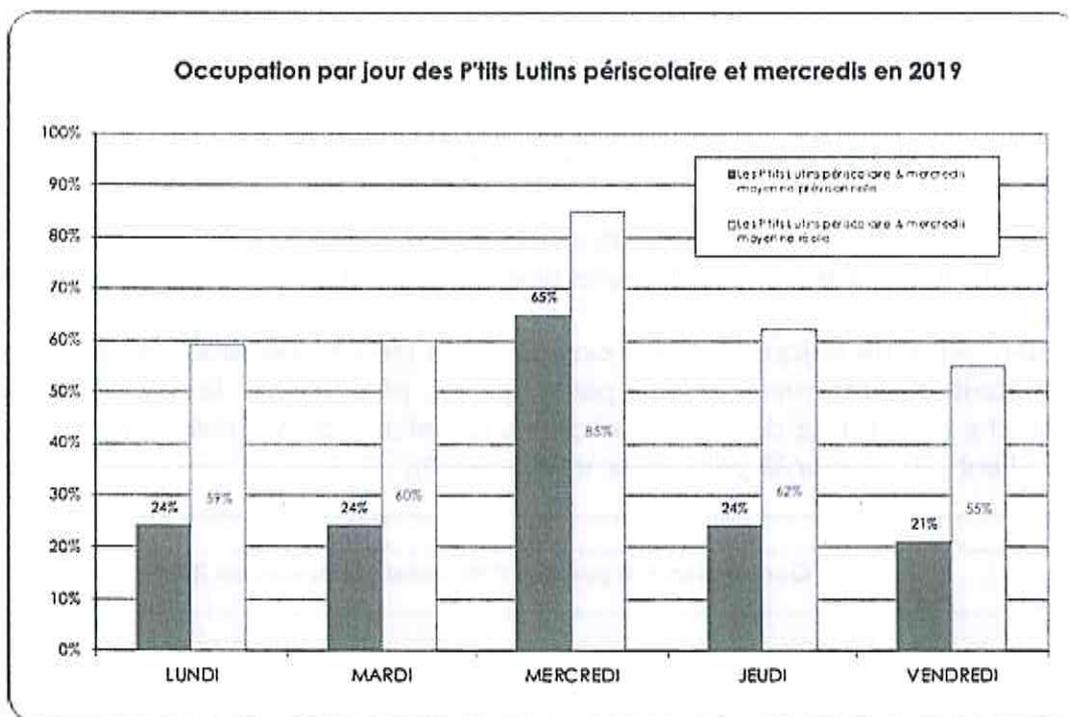


Concernant l'accueil des P'tits Lutins, lors des vacances scolaires, nous nous apercevons encore une fois qu'il existe un écart important entre le prévisionnel et le réel.

Cette gestion permet d'atteindre un taux de facturation de 102,44 % sur ce type d'accueil.

La fréquentation de l'accueil périscolaire du **matin**, qui était très préoccupante l'année dernière, est cette année bien meilleure pour ce type d'accueil. Ainsi :

- le taux d'occupation réalisé est de 73,80 % contre 40,77 % en 2018,
- le taux d'occupation financier est de 76,38 % contre 41,11 % en 2018,
- le taux de facturation du matin est de 104,16 % contre 100,82 % en 2018.



L'accueil périscolaire du **soir** connaît une fréquentation toujours plus importante mais pas encore complètement satisfaisante. Il est extrêmement compliqué de remplacer les enfants absents pour APC. Les taux sont les suivants :

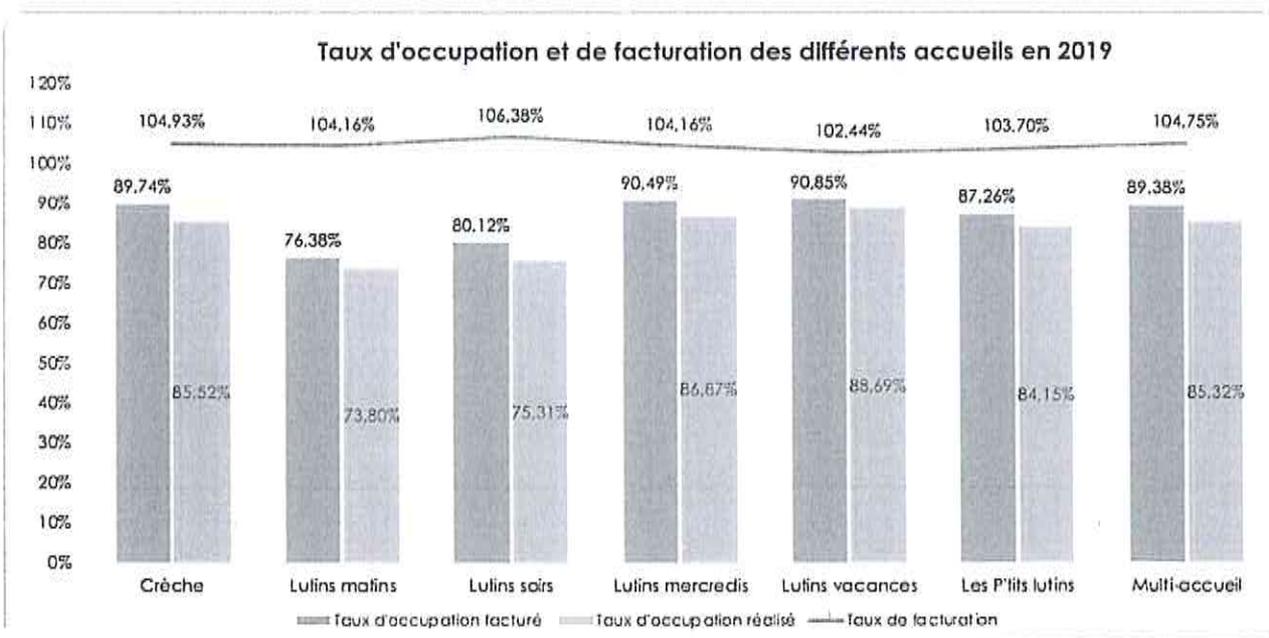
- taux d'occupation réalisé : 75,31 % contre 71,28 % en 2018,
- taux d'occupation financier : 80,12 % contre 75,50 % en 2018,
- taux de facturation : 106,38 % contre 105,92 % en 2018.

Enfin sur l'accueil des **mercredis**, notre activité est la suivante :

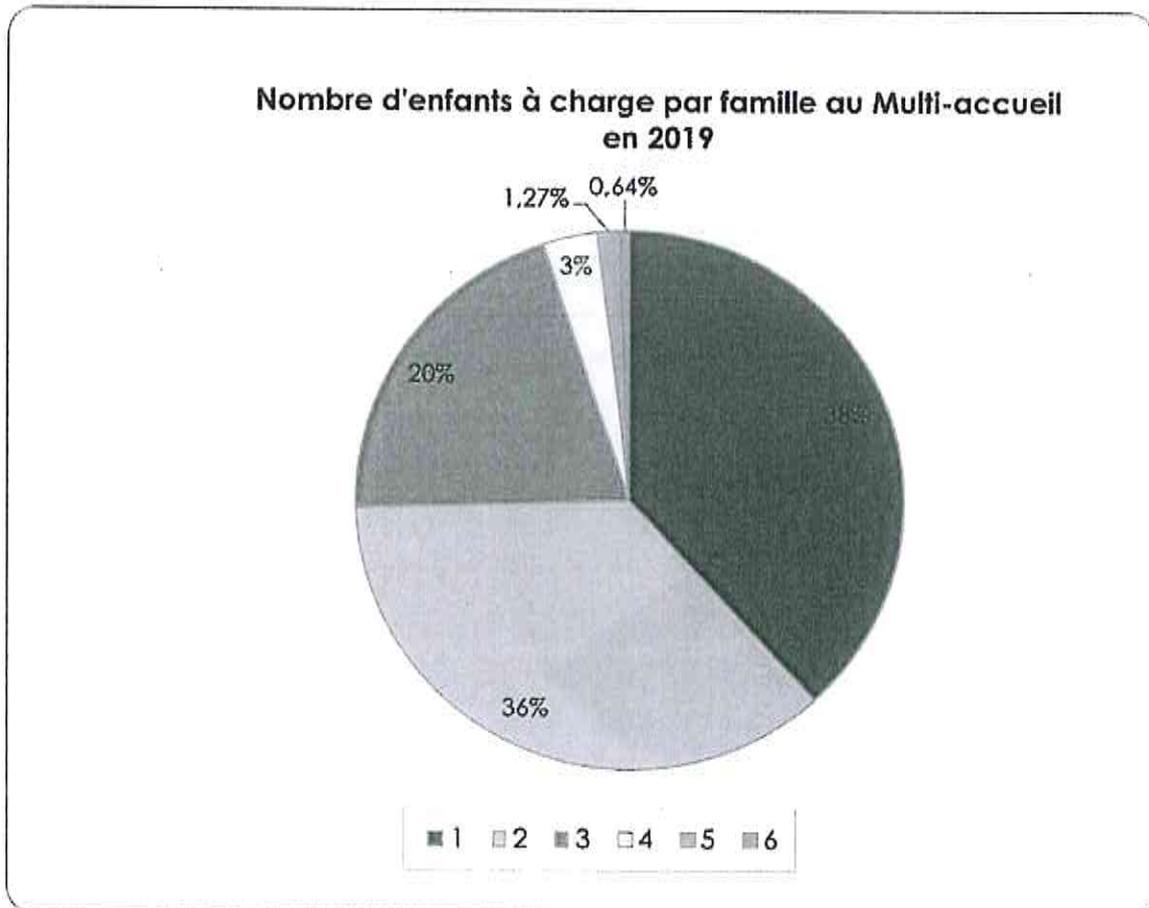
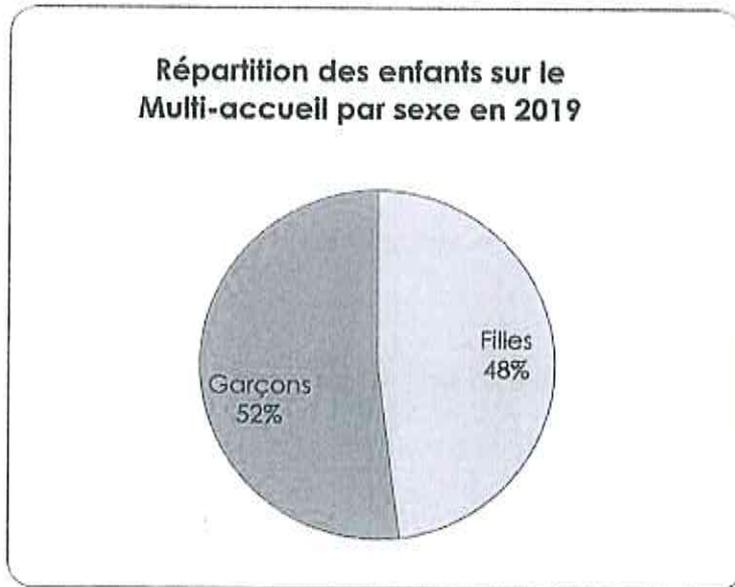
- taux d'occupation réalisé : 86,69 % contre 83,68 % en 2018
- taux d'occupation financier : 90,49 % contre 90,15 % en 2018
- taux de facturation : 104,16 % contre 107,73 % en 2018.

L'accueil des **vacances scolaires** reste satisfaisant avec des taux :

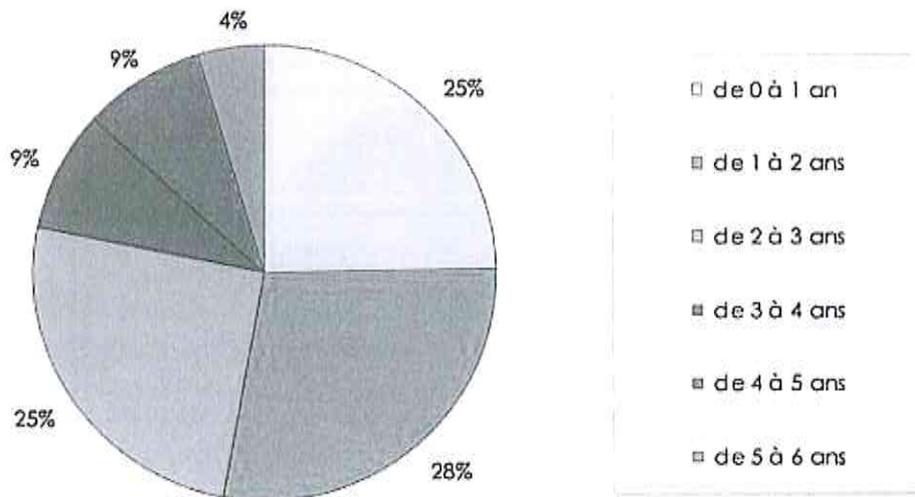
- d'occupation réalisé de 88,69 % contre 85,10 % en 2018,
- d'occupation financier de 90,85 % contre 86,41 % en 2018,
- de facturation de 102,44 % contre 101,54 % en 2018.



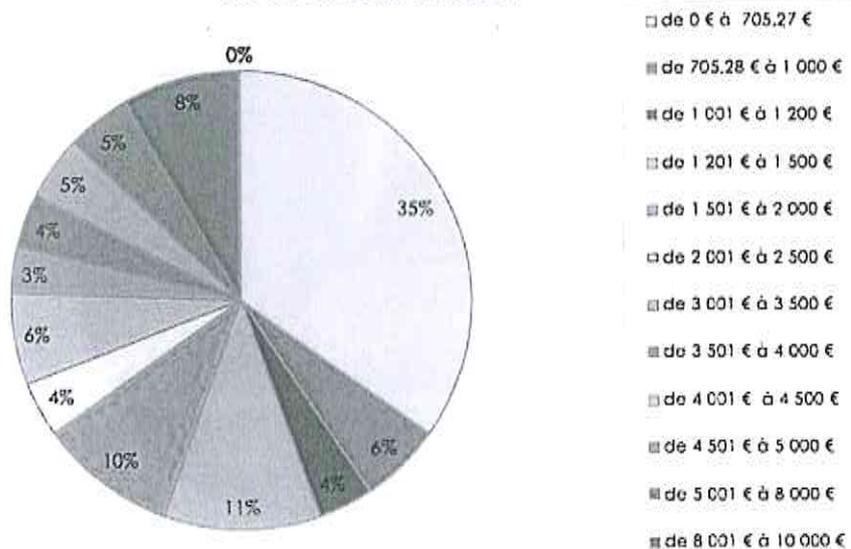
## 2. Typologie du public accueilli



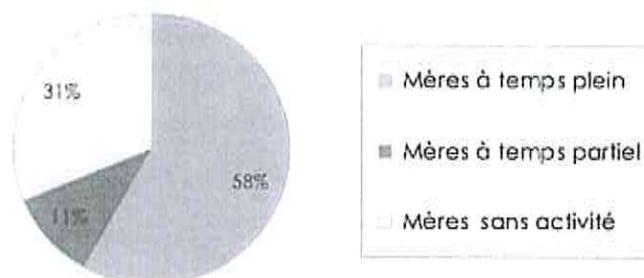
### Répartition des enfants sur le Multi-accueil 1, 2, 3 soleil par tranche d'âge en 2019



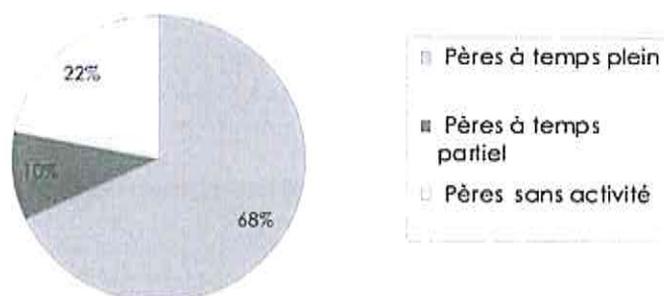
### Répartition des familles par tranches de revenus mensuels sur la crèche en 2019



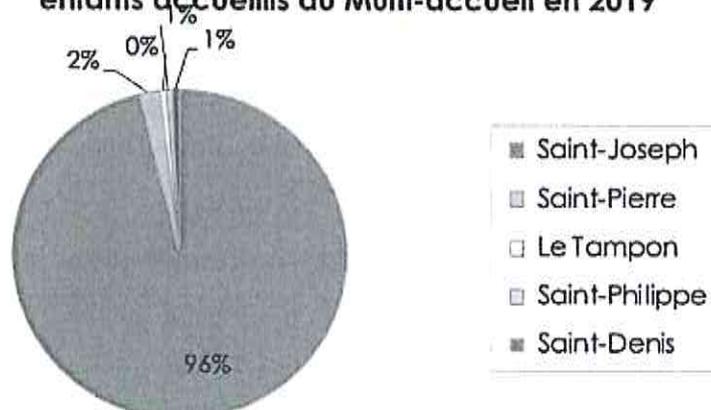
### Activité des mères en 2019

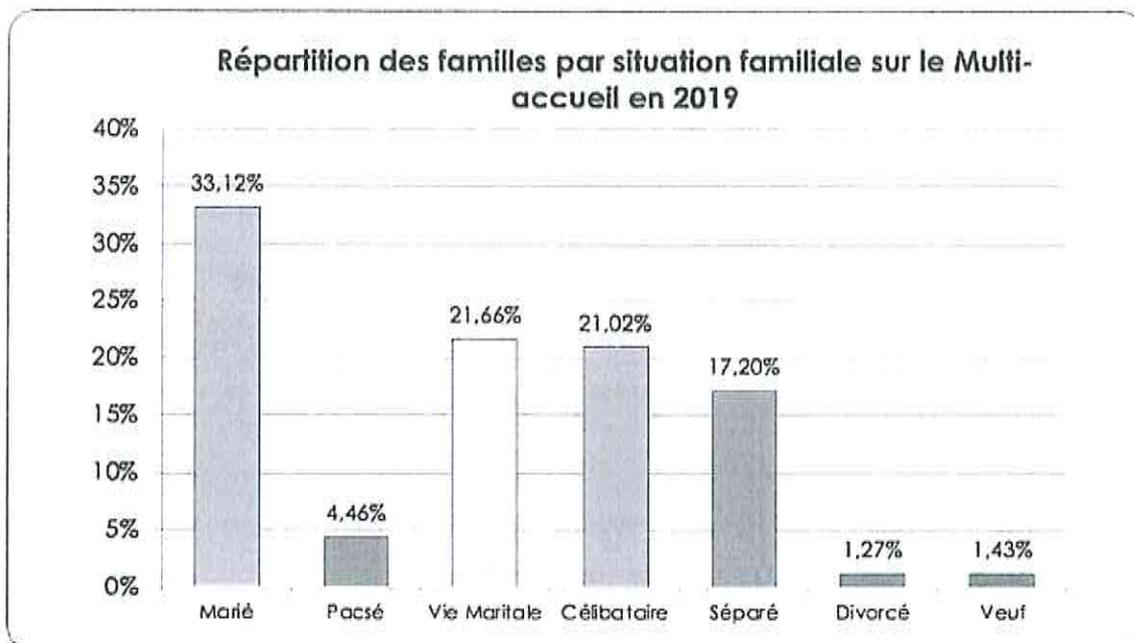


### Activité des pères en 2019



### Répartition géographique des familles des enfants accueillis au Multi-accueil en 2019





### 3. Analyse qualitative

#### a. Le questionnaire de satisfaction adressé aux familles

Chaque année, les familles se voient remettre un questionnaire de satisfaction pour lequel il leur est demandé de répondre à diverses questions à choix multiples. Des questions ouvertes sont également proposées, ainsi qu'une expression libre avec la possibilité de proposer des axes de réflexion et d'amélioration.

Les parents ont généralement un délai de 2 à 3 semaines pour le compléter et le déposer dans l'urne prévue à cet effet (afin de conserver leur anonymat).

Sur 105 questionnaires distribués, nous avons relevé un taux de participation de 39 %, soit 41 questionnaires retournés complétés (dont 33 pour la crèche et 8 pour les P'tits lutins) ; ce qui représente une diminution de plus de 8% de la participation par rapport à l'année dernière.

Nous tenons à remercier ces familles pour leur honnêteté et le temps qu'elles ont bien voulu y consacrer.

Les critères de satisfaction regroupent tous les corps de métier. Ainsi, nous évaluons aussi bien l'accueil que l'accompagnement réservés aux enfants et à leurs parents, mais aussi l'hygiène et la sécurité des locaux, la qualité et la diversité des repas, l'accueil et la gestion administrative, les festivités et les différents évènements organisés sur l'année dans la structure.

2 types de questionnaires quelque peu différents ont été distribués selon la structure (crèche & périscolaire). Nous restons toujours très attentifs aux retours des familles sur l'évaluation de la qualité de notre travail et la qualité des prestations qui leur sont offertes.

Lorsque les familles émettent des critiques à l'égard de l'équipe, cette dernière en est informée afin de se remettre en question et de réajuster ses pratiques.

Toutefois, il est toujours extrêmement frustrant pour l'équipe d'obtenir des appréciations mitigées sans plus de détails car la critique n'est intéressante que si elle est justifiée...

Voici le résultat de cette enquête de satisfaction en détail ci-après.

## BILAN DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2019

1	<i>Généralités</i> Pourquoi le M.A. "1.2.3 soleil" ?	<i>Tarifs</i> 7	<i>Frère &amp; sœur a fréquenté la crèche</i> 6	<i>Réputation</i> 16	<i>Mode fiable</i> 12
		<i>Satisfaits</i>	<i>Non satisfaits</i>	<i>Pas d'avis / absents</i>	
2	<i>Fonctionnement</i> Réunion d'informations sur le fonctionnement Organis° à gérer lors des fermetures annuelles Efficacité des Infos transmises (orales & affichage) Relations direction / EJE / secrétariat	25 19 40 40	1 22  1	15  1  	
3	<i>L'accueil de l'enfant</i> Sérénité en confiant l'enfant le matin Relations avec les professionnelles de l'unité Déroulement de la journée de l'enfant Activités variées & adaptées Temps de sieste Fréquence des changes ( <i>crèche</i> ) Tenue en fin de journée / le soir ( <i>crèche</i> ) Transmissions des professionnelles Evolution & apprentissages de l'enfant à la crèche Respect des prescriptions et infos si maladie... ( <i>crèche</i> )	41 40 41 41 39 32 32 41 41 32	    2  1   1	1          	
4	<i>Aménagement, hygiène, sécurité</i> Espaces de vie aménagés et adaptés Mobilier & jeux par rapport aux besoins de l'enfant Espaces extérieurs adaptés Enfant en sécurité au M.A. "1.2.3 soleil"	41 41 41 41			
5	<i>Alimentation</i> Collations / menus / goûters proposés	36	5		
6	<i>Festivités</i> Fêtes et événements organisés à la crèche (après-midi récréative, Noël, carnaval, expo de juillet)	38	1	2	
7	<i>Soutien à la parentalité</i> Rencontre avec la psychologue (P. SEIGNE) <i>Satisfaction rencontrée</i> Rencontre avec l'EJE (E. TAMBON) / suivi de l'enfant <i>Satisfaction rencontrée</i> Participation rencontre parents & professionnels (sur le thème : "la parole aux papilles") <i>Satisfaction rencontrée</i> Participation atelier parents / enfants le soir <i>Satisfaction (accueil, organis°, déroulement...)</i>	9 9 14 14 3 3 10 10		32  27  38   	

Nous constatons ainsi que les familles, une fois de plus, ont exprimé un avis extrêmement positif dans l'ensemble. Les parents apprécient et soulignent toujours la qualité d'accueil de notre structure. Ces témoignages sont toujours une belle récompense pour l'ensemble de l'équipe et un encouragement à poursuivre sur cette voie.

#### **Nous notons quelques remarques concernant :**

★ les journées festives à la crèche : les familles souhaitent toujours en être informés essentiellement par voie d'affichage (comme actuellement) mais aussi oralement.

Nous notons la demande d'un parent du périscolaire qui souhaiterait recevoir l'information par mail car son enfant ne fréquente pas tous les jours la structure.

★ les relations avec les professionnelles : elles sont largement qualifiées de satisfaisantes. Les familles ont ajouté les commentaires suivants :

- personnel sympathique et à l'écoute,
- elles sont souriantes et agréables,
- accueillantes,
- conviviales,
- très professionnelles,
- compétentes, disponibles...

100 % des familles considèrent qu'à l'arrivée de leur enfant sur l'unité, le personnel présent est suffisamment accueillant, disponible et à leur écoute pour recueillir les informations.

Une famille a également ajouté que le personnel est en nombre suffisant (éducatif et administratif).

★ les relations avec la directrice, les secrétaires et les EJE : 98 % des personnes les ont qualifiées de satisfaisantes.

★ l'alimentation : 5 parents notent que les menus ne sont pas suffisamment riches et variés depuis qu'ils sont commandés par notre prestataire Biotope. 1 parent souligne la qualité des repas qui, à son sens, a nettement diminué.

★ le Carnaval : tous ont adoré l'animation proposée (défilé, fotokabine) ; cependant 1 parent a souligné le manque de pédagogie d'un intervenant extérieur (ballons sculptés) dans ses échanges avec les enfants.

★ le spectacle de juillet : 2 parents notent que les enfants devraient davantage y participer, notamment ceux qui vont quitter la crèche pour aller à l'école.

Néanmoins, tous félicitent l'idée de l'avoir réalisé au Cinéma Royal qui accueillait plus facilement les familles.

★ le spectacle de Noël : 100 % des familles sont toujours satisfaits de cette journée qui propose aux enfants diverses animations (manèges, cadeaux, musique, chaises musicales...).

★ les espaces extérieurs : la majorité des parents sont ravis du grand espace qu'offre notre jardin et qui accueille honorablement toutes les familles aux différentes fêtes organisées. En revanche, un parent regrette la présence des fourmis quelquefois.

★ les rencontres à thèmes entre parents/professionnels : une grande majorité n'ayant pu y participer regrette le créneau horaire proposé car ne correspond pas à leurs horaires de travail. D'autres soulignent ne pas avoir été informé de l'organisation de cette rencontre.

★ les inconvénients majeurs du multi-accueil 1,2,3 soleil qui reviennent souvent sont :

- les fermetures annuelles,
- le parking trop petit,

★ les atouts du multi-accueil fréquemment cités sont :

- le jardin,
- les tarifs,
- les jeux & jouets sont variés et adaptés,
- l'investissement du personnel,
- les activités et les fêtes organisées...

★ les meilleurs souvenirs au multi-accueil qui ont été relevés sont :

- la fête de Noël (passage en musique de l'enfant sur le podium),
- les cadeaux de fête des mères / pères,
- les journées festives en général, notamment sur le thème « la Réunion lontan ».

★ les pires souvenirs relevés au multi-accueil ne sont pas nombreux ; on relève toutefois :

- les inconvénients des maladies contagieuses (gale, varicelle...),
- une attente insoutenable pour son enfant devant le manège (avec crise et pleurs),
- pas de place au périscolaire,
- pas de place pour se garer (notamment en période de pluie).

- ★ les principales suggestions qui ont été relevées sont :
- organiser un atelier parents/enfants le samedi précédant la fête des mères et pères (*parent des Koalas*),
  - prioriser les inscriptions en fonction des besoins des parents (et non pas par ordre d'inscription),
  - garder les mêmes taties pour l'année suivante,
  - proposer un petit spectacle des enfants à la fête de juillet,
  - proposer plus tôt à l'enfant la couche-culotte (pour l'apprentissage de la propreté),
  - organiser un café des parents autour de : la gestion des crises et des pleurs, la communication bienveillante...
  - organiser des ateliers d'information ou de sensibilisation autour des écrans, de la malnutrition...

#### b. Service de restauration

Les éléments permettant d'apprécier la qualité de notre service de restauration :

Depuis le mois d'août 2018, nous collaborons avec l'ESAT de Grande Anse ; les menus sont élaborés par leur diététicien. Ce partenaire est toujours à notre écoute et se montre particulièrement sensible aux remarques que nous lui faisons remonter.

La cuisine de Bel'Anse nous confectionne un potage par jour afin de maintenir les habitudes culinaires que nous avons donné aux enfants. Cette collaboration se passe donc pour le mieux à ce jour.

C'est l'APEF qui gère les collations du matin et gouters donnés aux enfants. Les fruits frais de saison conservent donc une place prépondérante dans l'alimentation des enfants au Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil. C'est pourquoi nous attachons une attention très particulière au choix des matières premières.

Nous donnons aux enfants des produits laitiers sous toutes leurs formes : yaourts, lait, petits suisses, perle de lait, fromage...

Il est systématiquement proposé à la collation du matin (qui n'a rien d'obligatoire) :

- du pain (ou 1 fois par semaine des céréales) + accompagnement,
- un fruit frais de saison.
- le produit laitier n'est pas systématique car la plupart des enfants en arrivant ont déjà bu leur lait.

### Le repas du midi comprend systématiquement :

- une crudité et/ou fruit(s),
- viande / poisson / œuf,
- féculent,
- légumes cuits (dont soupe de légumes tous les jours),
- produit laitier ou fruits.

### Le goûter :

- un fruit,
- un produit laitier (verre de lait ou yaourt),
- un biscuit ou un gâteau « maison » ou du pain et du chocolat.

### c. Les réunions diverses

↳ *Réunions de présentation avec les parents de chaque unité et l'équipe en fin de journée :*

- le mardi 1<sup>er</sup> Octobre chez les Ouistitis,
- le jeudi 3 Octobre sur l'unité des Kangourous,
- le mardi 8 Octobre sur l'unité des Pandas,
- le jeudi 10 Octobre sur l'unité des Koalas.

### Les principaux thèmes abordés étaient :

- la présentation du personnel,
- le fonctionnement général de la crèche,
- la conduite à tenir en cas d'absence,
- les transmissions,
- le pointage,
- le déroulement de l'accueil,
- le déroulement de la journée,
- les questions d'apprentissage,
- les retards,
- la santé de l'enfant,
- les inconvénients majeurs de la crèche (maladies et morsures),
- le calendrier des fêtes,
- les fermetures annuelles de la crèche,
- la présentation des règles de vie au Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil (remis sous forme de dépliant à toutes les familles),
- les propositions d'abonnement à « L'école des Loisirs ».

Lors de ces réunions, l'équipe s'est particulièrement investie et chaque professionnelle a pu présenter un aspect de son travail au quotidien auprès des

enfants. Les éducateurs de jeunes enfants ont également fait en sorte que cette rencontre soit agréable en préparant un fichier PowerPoint montrant des vidéos ou des photos des enfants accueillis.

#### *↳ Organisation de réunions internes de 13H15 à 15H00 :*

Diverses réunions d'équipe ont eu lieu avec le personnel de chaque unité concernant notamment :

- l'organisation des différentes fêtes, des spectacles,
- l'organisation de la rentrée à la crèche avec le changement d'unités et le roulement des équipes d'encadrement,
- l'organisation du travail, la prise en charge des enfants, des familles.

Le rythme des réunions d'équipe est mensuel. Ainsi, la directrice réunit chaque semaine une unité différente ainsi que les éducateurs de jeunes enfants référents de l'unité.

Une réunion inter-équipes a généralement lieu une fois par mois ; elle réunit un/une représentante de chaque unité des équipes éducatives, de l'administratif, ainsi qu'un représentant de l'équipe de buanderie et de cuisine.

Il s'agit de réunions d'informations d'ordre général, et également d'organisation et de coordination entre les différents services.

Nous organisons également des réunions inter-équipes en fonction des évènements programmés dans l'année : carnaval, diverses fêtes...

Il s'agit avant tout de réunions préparatoires, où l'on recueille les propositions ou suggestions des différentes équipes ; une nouvelle réunion a généralement lieu après l'évènement afin d'en dresser un bilan.

Enfin, les équipes ont également la possibilité de se rencontrer entre professionnelles d'une unité afin de coordonner leur travail, se mettre d'accord sur un thème, ou éventuellement évoquer des situations vécues nécessitant un échange constructif. Ces réunions sont à l'initiative des équipes et sont au fil du temps de plus en plus sollicitées.

#### *↳ Organisation de réunions de travail avec les délégués du personnel*

Cette année nous avons organisé une rencontre mensuelle entre les délégués du personnel et la directrice, généralement un vendredi par mois à 13H15.

#### *↳ Organisation d'une journée et de 3 demi-journées pédagogiques :*

Au cours de l'année 2019, l'équipe éducative de la structure a poursuivi son travail sur le projet pédagogique, amorcé depuis 2015.

Le projet pédagogique vise à harmoniser les pratiques, à donner une ligne de conduite spécifique à l'accueil et à l'accompagnement de l'enfant et de sa famille au quotidien.

Il permet également de définir la place de chaque professionnel dans la dynamique institutionnelle et de promouvoir ainsi une posture professionnelle, adaptée et cohérente auprès du public accueilli certes, mais aussi des différents partenaires, des intervenants extérieurs...

La construction du projet pédagogique est un travail long et minutieux qui nécessite l'implication de tous les professionnels éducatifs de la structure.

La direction du Multi-Accueil a donc fait le choix de réunir l'ensemble de l'équipe éducative sur 1 jour et 3 demi-journées lorsque la structure est fermée au public.

Ainsi, les éducateurs de jeunes enfants préparent ensemble le contenu de l'intervention, les points à aborder avec les équipes. Les dates de ces rencontres obligatoires sont annoncées plusieurs mois à l'avance et affichées ; elles se sont déroulées :

- le samedi 23 février, la matinée,
- le vendredi 19 avril, la matinée,
- le lundi 10 juin, à la journée,
- le samedi 5 octobre, la matinée.

#### d. L'accueil des enfants en situation de handicap

Nous recevons des enfants en situation de handicap au sein de notre établissement depuis de nombreuses années. Ainsi, nous sommes amenés à travailler en réseau avec l'hôpital, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les écoles dans le cadre de projets d'intégration, avec le CAMSP, l'IMP et, plus étroitement avec le SESSAD précoce de Saint-Joseph.

Nous avons d'ailleurs signé une convention avec cet établissement et sommes satisfaits de la prise en charge des enfants dans le cadre de ce partenariat.

Selon la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, tout enfant handicapé a droit à l'accueil dans un cadre ordinaire de vie.

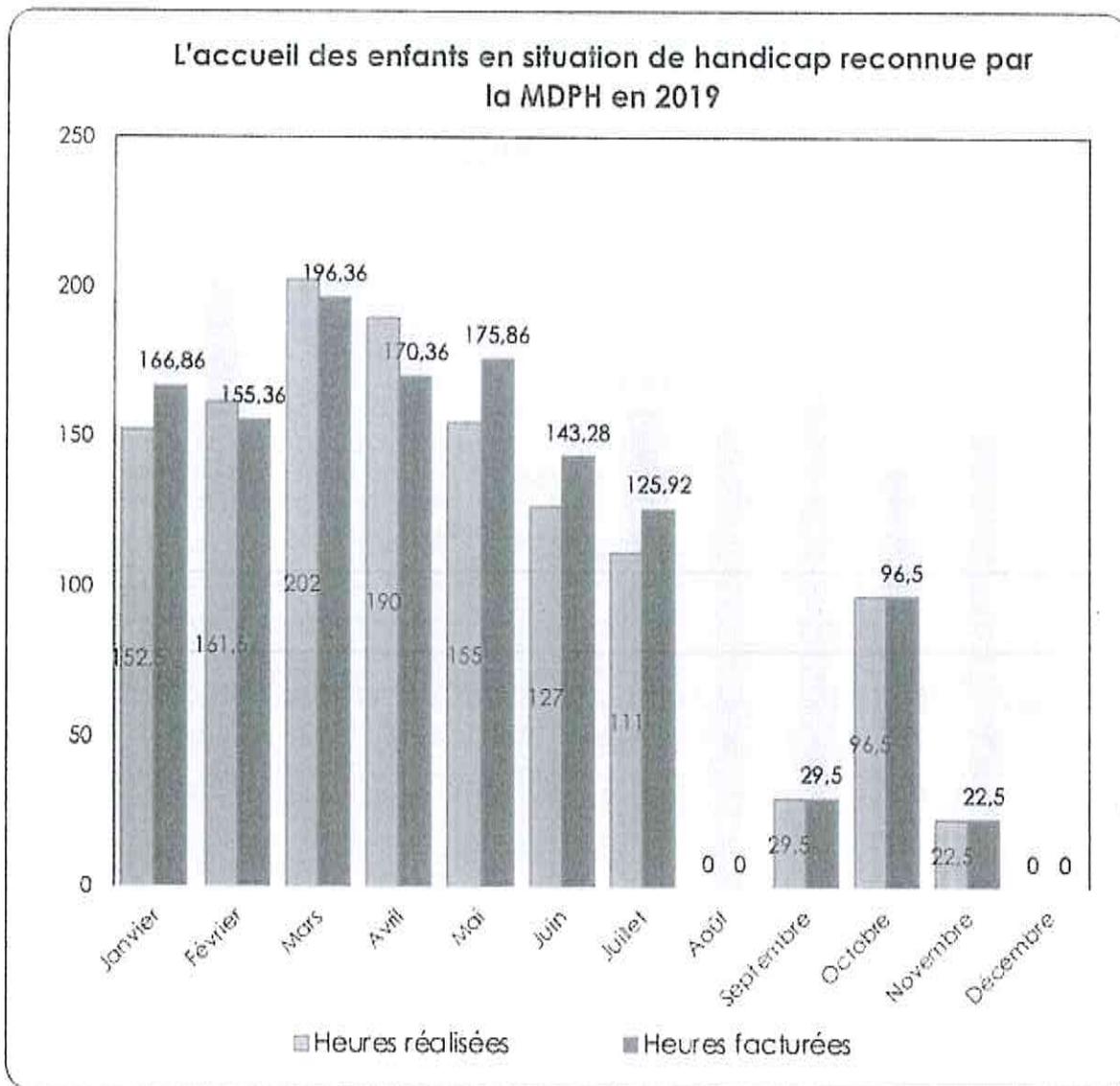
En 2019, nous avons accueilli 2 enfants en situation de handicap reconnue par la MDPH. Il s'agit :

- d'une enfant âgée de 5 ans, très lourdement handicapée, que nous accueillions en crèche depuis 2016 et qui a quitté la structure en cours d'année car elle est partie vivre en métropole avec sa famille.
- d'un enfant âgé de 5 ans, atteint d'un retard du développement psychomoteur associé à des troubles du comportement reconnu par la MDPH que nous accueillons actuellement sur l'accueil périscolaire les P'tits

Lutins (et auparavant sur la crèche). Il fréquente notre établissement depuis 2015.

C'est ainsi que nous avons facturé à ces deux familles 1 282,50H pour 1 247,50H de présence réelle.

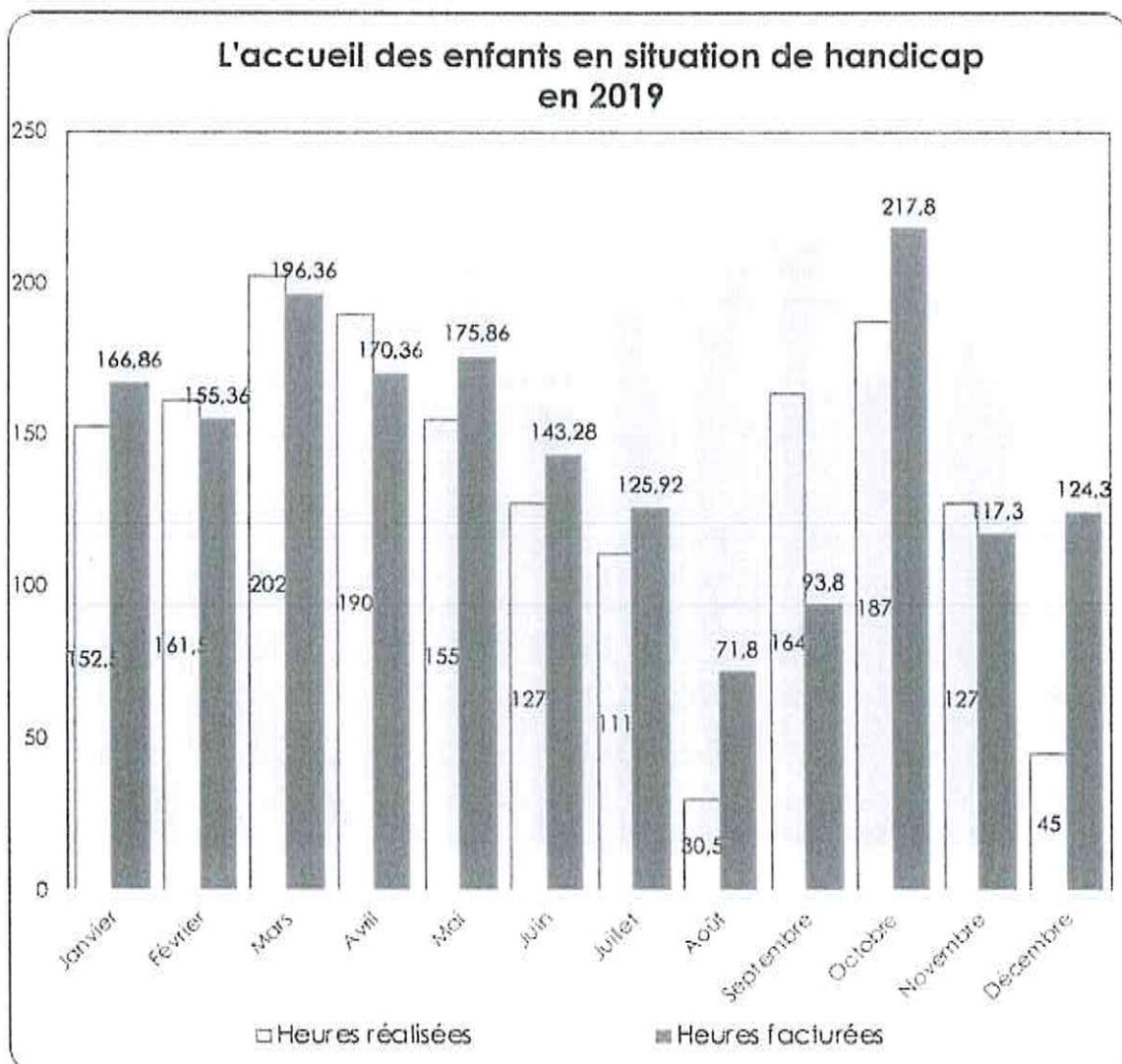
Mais cette année, nous accueillons également, depuis la rentrée d'août, une enfant atteinte d'un retard global que nous avons orienté vers un dépistage. La longue procédure de reconnaissance par la MDPH est en cours. Cette enfant n'est donc pas comptabilisée dans l'effectif des enfants en situation de handicap au regard de la CAF ; néanmoins elle requiert une prise en charge particulière.



Au cours de l'année 2019, nous avons donc accueilli 2 enfants reconnus en situation de handicap par la PMI et donnant droit au nouveau bonus de la CAF (enfant ayant obtenu une reconnaissance de la MDPH).

Nous avons également accueilli une enfant présentant un important retard de développement psychomoteur mais sans reconnaissance de la MDPH ; toutefois une procédure est en cours. Cette enfant n'apparaît donc pas dans ces chiffres.

Néanmoins son accueil a été fait dans de bonnes conditions et nous avons pu renforcer l'équipe sur l'unité de cette enfant. Voici donc notre activité réelle en 2019 concernant l'accueil des enfants en situation de handicap.



L'accueil de ces enfants reste une richesse, aussi bien pour l'enfant en situation de handicap que pour le reste du groupe. Il s'agit avant tout de développer une ouverture d'esprit, une prise de conscience et une acceptation de la différence.

Par ailleurs, l'accompagnement que nous offrons aux enfants est précieux, mais ce qui l'est plus encore, ce sont les interactions entre les enfants en situation de handicap et les autres ; ces interactions que ces enfants ne trouvent pas en milieu spécialisé, du fait qu'ils soient « contraints » par la force des choses à n'être qu'entre enfants en situation de handicap.

A cet effet, une animatrice et une auxiliaire de puériculture renforcent l'équipe auprès des enfants afin de permettre un accueil de qualité.

Pour chaque enfant porteur de handicap accueilli, nous mettons en place un projet d'accueil individualisé, cosigné par tous les acteurs de soins qui interviennent auprès de lui, et naturellement sa famille.

L'équipe a également reçu le soutien de Pauline SEIGNE, psychologue vacataire au sein de notre établissement. Cette dernière a fait un travail d'accompagnement auprès des enfants en situation de handicap, auprès des familles, mais aussi auprès des professionnelles.

Le 14 novembre 2019, la Caf de la Réunion a organisé, en présence de son Directeur, un séminaire autour de la question suivante :

*« Comment la Caf et ses partenaires peuvent-ils mieux contribuer à l'inclusion des enfants porteurs de handicap et à l'inclusion sociale ».*

Notre structure a activement participé à cette journée en témoignant de son expérience de longue date dans ce domaine, et notamment des partenariats créés avec les différentes institutions spécialisées du territoire.

Après ces retours d'expérience devant de nombreux gestionnaires de l'île, il a été organisé des ateliers de travail en groupes. Cette journée fut riche ; elle a notamment permis de faire connaissance avec d'autres gestionnaires de l'île, d'autres fonctionnements, d'autres approches.

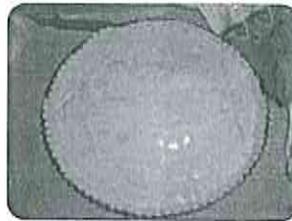
Les 3 enfants en situation de handicap que nous avons accueillis en 2019 sont répartis sur les unités du Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil de la manière suivante :

Répartition des 3 enfants en situation de handicap accueillis sur les unités en 2019									
Type de handicap	Kangourous		Ouisstills		Lulins - mercredis		Lulins - vacances		TOTAL en ETP sur l'année
	Janvier à juillet	Août à décembre	Janvier à juillet	Août à décembre	Janvier à juillet	Août à décembre	Janvier à juillet	Août à décembre	
Retard global du développement psychomoteur		3 à 5 jours / semaine							0,18
Encéphalopathie épileptique			5 jours / semaine jusqu'en Juin						0,34
Retard du développement psychomoteur et troubles du comportement					1 jour / semaine	en occasionnel	5 jours / semaine	5 jours / semaine	0,21
<b>T O T A L</b> en équivalent temps plein sur l'année	0	0,18	0,34	0	0,06	0,02	0,09	0,04	0,73

e) Activités pédagogiques de la crèche

I/ Evènements

A) Galette des rois



## B) Jeux d'eau



« Il pleut, il mouille,  
C'est la fête à la grenouille,  
La grenouille barbote dans l'eau,  
Eclabousse, c'est rigolo ! »

### *C) Carnaval*



Carnaval est revenu ! L'avez-vous vu ?

Il est passé par "1,2,3 soleil", il porte des costumes de loups, de chaperon rouge, des chapeaux de marin, des capes bleues, des tenues de pierrots...

Mon petit bonhomme, à quoi joues-tu ?

#### *Activités du matin*



*L'après-midi : défilé dans le grand jardin*



***Les Ouistitis***



***Les Koalas***



### *Les Kangourous*



### *Les Pandas*



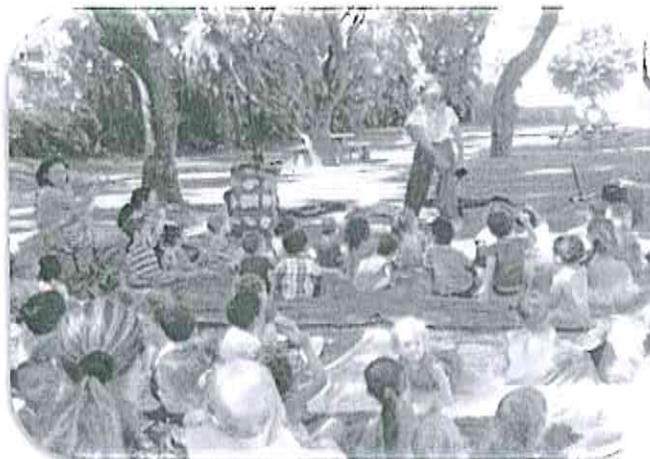
## *Les P'tits Lutins*



### *D) Pâques*

Au programme cette année :

- **Spectacle avec Mr Patrick VALLORY :**  
magicien, ventriloque, sculpteur sur ballons et humoriste.



- Chasse aux œufs et dégustation



- Activités manuelles



*E) Fêtes des mères & fête des pères*



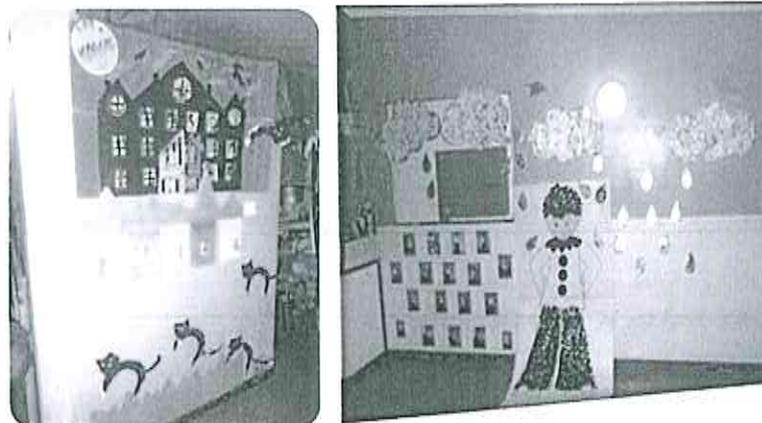
### *F) Spectacle de juillet*

Cette année, nous sommes partis au Cinéma Royal de Saint-Joseph pour présenter aux familles notre spectacle. Nous avons pu bénéficier des compétences d'un professionnel du son et de la lumière. Le décor était sobre, les lumières ont fait l'essentiel et ont su illustrer les moments forts de cette belle présentation.

Quelques enfants du périscolaire ont participé au spectacle sur la chanson de « *Baby Shark* », habillés de costumes divers, préalablement choisi par leur soin.

*Texte du spectacle : Demain, il y a école, Sarah doit vite s'endormir pour être en forme. Malheureusement, le marchand de sable tarde à arriver, elle va donc partir à sa recherche. Elle va être aidée dans sa quête par les personnages de son livre, qui un à un, vont en sortir pour prendre vie. Eclairée par sa bonne étoile, elle parviendra à retrouver le marchand de sable qui l'aidera à s'endormir au clair de lune.*

Après ce beau spectacle, les familles ont regagné leurs unités respectives à la crèche afin d'admirer les différentes expositions, mettant en avant les réalisations effectuées tout au long de l'année par leurs enfants.



### *G) Juillet : visite des poneys*



### *H) Journée récréative (octobre)*

Dans le cadre de l'activité intergénérationnelle mise en place à l'initiative du CCAS de la ville Saint-Joseph, nous avons proposé aux « gramoun » de cette action de venir partager cette journée avec nous à la crèche.

*Activités du matin :* avec l'aide des personnes âgées, les enfants ont fait du jardinage et ont pu planter notamment des plantes aromatiques dans le grand jardin. Ils ont également réalisé diverses activités manuelles.



*Activité de l'après-midi :* au cours de l'après-midi, les parents nous ont rejoints. Nous avons organisé diverses activités et proposé à des intervenants extérieurs de nous rejoindre, notamment un spécialiste dans les tisanes... Les « gramoun » nous ont fait le plaisir de revenir afin de partager avec nous ce moment.

### *I) Noël*

Cette année encore, tout a été mis en œuvre pour accueillir le Père-Noël. Nos petits lutins se sont chargés de la décoration.



*Texte du spectacle :*

*Alors qu'Elsa termine les préparatifs du bal, son ami Olaf vient lui apporter une bien mauvaise nouvelle : le Père Noël ne pourra pas venir. Disposant d'un grand nombre d'heures de récupération, il a été contraint par la Mère Noël de prendre des vacances. Devant l'urgence de la situation, Elsa, avec l'aide de ses amis, va tout mettre en œuvre afin de prendre contact avec le Père Noël et l'inviter au grand bal.*

Comme à l'accoutumée, le Père Noël a tenu ses engagements et nous a rapporté plein de beaux présents pour le plus grand bonheur des enfants !



Au cours de cette journée, les enfants ont également pu profiter du manège spécialement mis à leur disposition durant toute cette journée.



## II/ Projet par unité

### *A) Unité des Kangourous : les jouets*

Nos petits Kangourous se sont amusés à découvrir et à réaliser des jouets tout au long de cette année. L'équipe a fait le choix d'axer leurs activités sur ce thème. Les activités et les jeux proposés étaient festifs et colorés, à l'image de l'équipe des professionnelles. Nous nous souviendrons de « OUI-OUI » lors du Noël 2018 où il était venu nous rendre visite.

La couleur joue un rôle important sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant. En effet, ce sont les premiers éléments qui vont lui permettre d'expérimenter son sens de la vue. Ainsi, de nombreuses études ont mis en avant l'influence des couleurs sur l'éveil de l'enfant, et donc sur sa construction neuronale. La perception des couleurs évolue au fil des mois. Ainsi, vers 6 mois, la vision des couleurs commence à se développer et ce n'est que vers 18 mois qu'il est capable de discerner toutes les couleurs. L'apprentissage des couleurs qui est une étape importante de développement de l'enfant va se faire entre 3 ans et 4 ans.

L'objectif n'est donc pas l'apprentissage des couleurs, mais d'éveiller l'enfant, de stimuler sa vision en lui permettant de découvrir les différentes couleurs. Cela passe par un aménagement de l'espace réfléchi et pensé, au niveau des matières, des couleurs et des jeux. La perception des couleurs et de l'espace va donc évoluer au fur et à mesure que l'enfant va grandir. Mais aussi par le biais d'activités réfléchies et pensées selon l'âge et les capacités de l'enfant.

De plus à travers les différentes activités proposées autour du jouet, les enfants ont pu faire de nouvelles expériences. Le jeu à travers le jouet permet à l'enfant de mieux comprendre et de mieux appréhender le monde qui l'entoure.

Le jeu permet ainsi à l'enfant de gérer et de dépasser des tensions liées à la socialisation et à la frustration. Il permet également d'inventer, de créer, de transformer son environnement, de travailler sa concentration et de s'ouvrir au monde.



## A la découverte des jouets



### *B) Unité des Koalas : les émotions*

« *La couleur des émotions* » est un livre réalisé par Anna LLENAS (illustratrice et graphiste espagnole). Dans cet album, le gentil monstre des couleurs partage avec les enfants la couleur de ses émotions. Chaque page exprime une émotion. Les enfants peuvent les découvrir, les reconnaître, les nommer.

*Une petite fille va rencontrer le monstre des couleurs. Ce dernier est « tout barbouillé », il se sent bizarre et désorienté. Ses émotions sont sens dessus dessous ! La petite fille va alors aider le monstre des couleurs à reconnaître ses émotions et à les ranger dans des flacons étiquetés pour qu'il retrouve son bien-être.*

Les professionnelles de l'unité ont souhaité s'appuyer sur ce livre afin de travailler avec les enfants sur l'identification et l'expression de leurs émotions.

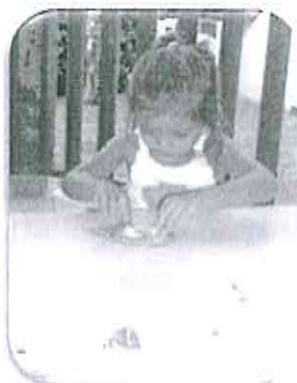
#### *Mais qu'est-ce qu'une émotion ?*

« Une émotion est une réaction du corps face à une stimulation, à une modification de l'environnement. »

Les émotions de l'enfant apparaissent dès sa naissance, elles évoluent avec l'âge et sont indispensables au développement de l'enfant. Tout au long de la journée, l'enfant éprouve des émotions : la peur, la joie, la tristesse, la colère... N'oublions pas que le cerveau de l'enfant est en pleine construction, il peut être vulnérable face à ses émotions. Il est donc essentiel de l'accompagner dans cet

apprentissage, en l'aidant à les reconnaître, à les identifier et à les exprimer de façon adaptée.

En effet, accueillir les émotions de l'enfant c'est aussi lui permettre de les exprimer tout en l'aidant à s'apaiser. Cette reconnaissance des émotions par l'adulte va lui permettre de développer sa confiance en soi et envers les autres.



### *C) Unité des ouistitis : la forêt*

*Promenons-nous dans les bois,  
Pendant que le loup n'y est pas,  
Si le loup y était, Il nous mangerait,*

*Mais comme il n'y est pas, Il ne nous mangera pas !*

Lorsqu'on parle de comptines, nous avons tous des airs qui nous viennent en tête et qui nous font nous remémorer les bons moments de notre enfance.

Les comptines et autres chansonnettes tiennent une place importante dans le développement de l'enfant. C'est un moment de convivialité, d'échange, de relation à l'autre et de jeux sonores.

Ainsi, dès la naissance, les comptines vont permettre à l'enfant de se familiariser avec les rythmes et les sons de sa langue maternelle.

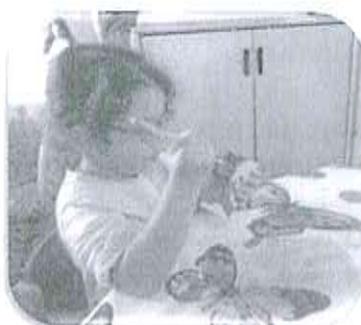
Les enfants apprennent en imitant l'adulte et ses pairs. En proposant des temps où des comptines sont chantées, cela peut éveiller leur curiosité, favoriser la parole et permettre l'enrichissement de son vocabulaire. De plus, la répétition des comptines va lui permettre de développer sa mémoire et certaines compétences dont l'attention et la concentration.

Quand elles s'accompagnent de gestes, elles peuvent contribuer au développement moteur et à la motricité fine. En effet, en associant les sons, les rythmes et les gestes, cela favorise la coordination des mouvements et permet à l'enfant d'affiner ses actions.

Chez le nouveau-né, cela permet de prendre conscience des limites de son corps et de mieux appréhender son environnement.

Que d'éléments qui ont incité l'équipe à choisir ce thème, pour guider leur accompagnement auprès de l'enfant tout au long de l'année.





#### *D) Unité des Pandas : les transports*

Des ateliers qui transportent...

Qu'ils soient aériens, ferroviaires, routiers ou maritimes, les véhicules que nous rencontrons dans notre quotidien ont toujours fasciné les petits comme les grands enfants.

Cette année, l'équipe des *pandas* a fait le choix d'axer leurs activités avec les enfants sur le thème des transports ; ce sont les enfants qui ont orienté les professionnelles. Elles ont pu observer, au cours de l'année précédente, un vif intérêt de la part de ces derniers pour les transports (camions, hélicoptère...), qui passaient aux abords de la crèche.

Durant toute l'année, l'équipe pédagogique a donc veillé à mettre en place des activités ludiques répondant aux besoins de l'enfant et favorisant le développement de ses compétences en s'appuyant sur ce thème.

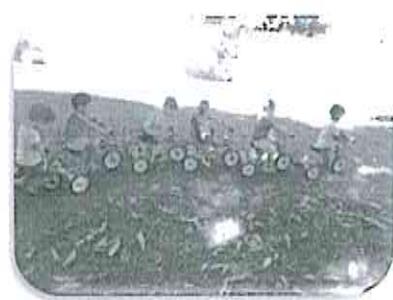
Dès le hall d'entrée de cette unité, le ton était donné ; ainsi des étiquettes ont été réalisées pour identifier les casiers et lui donner des repères. En effet, afin de permettre au petit enfant de construire la sécurité affective qui va lui permettre de s'épanouir, il est important de lui donner des repères. Ils vont l'aider à se situer par rapport au temps, à l'espace, aux personnes.

L'équipe a donc veillé à réfléchir à l'aménagement de l'entrée afin de lui permettre de construire ses repères.

Le coin voitures a été beaucoup exploité pendant l'année par les enfants, ainsi que l'espace jardin avec les voitures et les vélos.

Des activités manuelles ont également été proposées, les enfants y trouvant toujours autant de plaisir à faire de nouvelles expériences.

A la fin de l'année, les parents ont pu voir, dans le cadre d'une exposition, toutes les réalisations faites par leurs enfants autour de ce thème.



## f. Activités des P'tits Lutins

L'accueil périscolaire les P'tits Lutins s'effectue dans l'enceinte du Multi-Accueil « 1.2.3 Soleil » et compte plus d'une trentaine d'enfants inscrits en début d'année scolaire. Ces derniers sont âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Ils sont encadrés par plusieurs professionnels de la petite enfance, dont un Educateur de Jeunes Enfants, responsable du périscolaire, Cédric MUSSARD, et d'une animatrice, Daniella LEBON, tous deux professionnels référents du groupe.

D'autres professionnelles sont amenées à renforcer l'encadrement des Lutins, notamment sur les temps d'accueil du mercredi, des vacances scolaires, ou en cas d'absence des référents ; parmi elle, une récurrente, Coralie TSENG-KING, animatrice remplaçante.

**Le périscolaire propose 4 types d'accueil :**

✓ **Le matin de 7h à 8h :**

Accueil et accompagnement des enfants à l'école du Butor.

Les professionnels arrivent à 6h50 et procède à l'ouverture de l'unité et à l'aménagement de la salle. L'accueil des familles se fait à partir de 7h00.

Pour les enfants qui arrivent avant 7h20, ils se mettent en activité libre ; ce qui favorise l'autonomie de l'enfant dans la gestion de son temps. L'enfant peut ainsi, à son rythme, s'intégrer au groupe, ou jouer seul.

Selon la pédagogie appliquée chez les Lutins, ces temps de jeux libres répondent à une conception de l'accompagnement de l'enfant, basée sur le respect de l'enfant dans son unicité et de l'enfant acteur de son développement, où ce dernier identifie lui-même ses besoins et y répond par la satisfaction de s'accorder du temps dans l'espace jeux qu'il aura choisi.

7h20 / 7h30 : il est proposé aux enfants un goûter (laitage + pain tartiné + fruits).

7h45 : les enfants rangent leur coin jeu, ou finissent leur goûter, suivi du lavage des mains avant de prendre la route de l'école. L'établissement ouvre ses portes à 8h00.

*A son arrivée le matin l'enfant à son rythme, seul ou avec le professionnel, gère la séparation d'avec ses parents et se prépare à sa journée d'école.*



Sur le temps d'accueil du matin, un grand nombre d'enfants est accueilli après 7h25. Un second professionnel arrive donc à 7h30 pour permettre une meilleure gestion du groupe et une plus grande disponibilité des professionnels pour chacun d'entre eux. Les professionnels des Lutins sont présents tous les deux sur une heure d'accueil ou sur 30 minutes selon le planning.

Le trajet jusqu'à l'école se fait avec l'accompagnement d'un professionnel de la buanderie. Nous proposons ainsi un meilleur encadrement du groupe sur la route.

#### ✓ Le soir de 15h30 à 17h30 :

Les professionnels référents sont accompagnés par deux professionnels d'entretien afin de garantir une sécurité optimale sur le trajet de l'école à la structure.

Les professionnels récupèrent les enfants à l'école dans leurs classes respectives, puis les accompagnent au sein du Multi-Accueil, jusqu'à l'arrivée des parents (à 17h30 au plus tard et selon leur planning de réservation).

Sur ce type d'accueil il est proposé aux enfants :

- une collation : produit laitier, gâteau et fruits (30 à 40 minutes) ;
- un temps de jeux extérieurs dans le grand jardin, quand le temps le permet, ou dans le jardin central quand il pleut. Les enfants peuvent à ce moment-là

exploiter les structures extérieures, les vélos, trottinettes, plasmacars, les ballons... dans le grand jardin.

Ils peuvent aussi profiter des trotteurs, plasmacars, cerceaux... dans le petit jardin. Ou encore s'amuser avec les professionnels ou entre eux (selon leur demande) à des jeux de règles (cache-cache, ballon prisonnier, au loup, etc.).

- un temps de jeux calmes : les enfants peuvent faire la demande de rentrer dans l'unité pour des jeux calmes à l'intérieur (coloriage, puzzles, lecture, collage, jeux de société, pâte à modeler...).

### ✓ Les mercredis de 7h à 17h30 :

Sur les temps d'accueil du mercredi, les professionnels sont trois sur la première partie de l'année et quatre sur la seconde (les deux référents plus deux professionnelles). Ces journées s'organisaient autour des différents thèmes et fêtes de l'année, tels que le Carnaval, Pâques, Halloween, Noël, le spectacle de fin d'année, mais aussi les après-midis récréatives avec les familles.

Sur le temps repas : 2 professionnels préparent les plateaux en respectant bien le régime alimentaire de chaque enfant et les proportions recommandées. Le troisième professionnel propose une activité de transition afin de canaliser l'attention des enfants sur ce temps de socialisation.

Après le repas, le groupe quitte la salle afin que les agents d'entretien puissent la remettre en état pour la sieste. Un groupe de 3 à 4 enfants suit un professionnel pour un temps de soins et de passage aux toilettes et l'autre gagne le jardin central pour des activités calmes extérieures.

Une fois la salle prête, un des professionnels quitte le groupe au complet pour un réaménagement de la salle propice au temps de sieste : installation des couchettes, branchement des luminaires et de la radio, gestion de la luminosité et de la température de la salle. Les enfants sont tenus de rester calmement allongés sur leur couchette pendant 30 à 40 minutes selon le rythme d'endormissement des enfants ayant besoin de ce temps de sieste. Ensuite, il leur est proposé des jeux calmes à table avec les professionnels.

Sur les périodes des grands événements de l'année, les enfants se consacrent aux activités en lien avec l'événement à ce moment-là.

Le mercredi est aussi le moment en dehors des temps vacances où les professionnels proposent un accompagnement global de l'enfant, font des observations plus complètes afin de permettre une meilleure adéquation entre l'attitude adoptée et les besoins spécifiques des enfants accueillis.

*Planning type du périscolaire sur l'accueil lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire :*

Horaires	Tâches et activités			
7h		Je traverse sur le passage piéton ! Avec l'aide d'un agent.	Je fais attention aux véhicules ! Je tiens bien la main de mon copain ! 	J'arrive au périscolaire, je dis bonjour ! Je peux prendre un goûter ou aller jouer.
			8h	
9h		Dans la classe je travaille, j'écoute et je lève le doigt pour parler.		C'est la récréation avec mes copains nous nous amusons bien ! 
10h				
11h		Enfin je me repose à la sieste.	Je mange et je discute calmement. Quand j'ai fini, je suis mes copains et ma tatie...	C'est l'heure du repas. Bon appétit ! 
12h				
13h		Je travaille dans la classe.		
14h		Pour un petit passage aux toilettes.	Je joue avec mes copains à la récréation. 	Je n'oublie pas d'aller aux toilettes. 
15h				
16h		Après avoir rangé le grand jardin nous rentrons faire des activités plus calmes dans la salle.	Je range mon sac ! 	Et m'assoie pour prendre mon goûter ! 
			17h	Avec les copains nous allons jouer dans le grand jardin ! 
17h30		Tonton et tatie viennent me chercher à l'école. Et nous allons chez les Lutins. 	Attention sur la roue.	

Par ailleurs, les mercredis s'organisent comme les journées vacances (7h-17h30).

### ✓ Les vacances scolaires :

La structure est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 7h à 17h30 pour l'accueil des enfants. Comme nous l'avons décrit, les journées vacances sont découpées en différentes étapes que l'on appelle « les 5 temps forts », essentiels à la bonne gestion du groupe, à l'organisation et afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Ces temps forts constituent des repères spatio-temporels pour l'enfant et représentent des étapes indispensables dans la planification de sa journée au sein de la structure.

L'effectif d'accueil des enfants sur la période vacances est de 17 places pour l'année 2019. Les enfants qui sont sur la liste de cet accueil se voient remettre un planning d'activités 6 semaines avant le début des vacances à venir. Ils peuvent accepter ou refuser une ou plusieurs semaines et ce dans les plus brefs délais ; ce qui laisse au responsable du périscolaire et au secrétariat la possibilité de remplacer le ou les enfants concernés.

Le planning vacances est construit selon l'intérêt que le groupe d'enfants a montré à un sujet en particulier. D'où l'importance de l'observation de la part des professionnels du périscolaire. Des sujets de discussions qui reviennent souvent, des échanges entre les enfants, des questionnements dont ils font part à l'adulte et qui suscitent beaucoup leur attention. Un thème est établi sur chaque semaine de vacances, dont découlent plusieurs activités artistiques, psychomotrices, intellectuelles...

Chaque période de vacances est conclue par un atelier enfant/parents ou une représentation théâtrale des enfants sur le sujet abordé. Cet atelier concerne les enfants inscrits sur la dernière semaine de vacances.

En ce qui concerne les ateliers enfants/parents, les professionnels décident ensemble des activités qu'ils ont envie de partager avec les parents en présence de leur enfant.

L'objectif est d'inviter les parents à passer du temps avec leur enfant, sans être partagés avec les responsabilités quotidiennes. Ensuite cela leur permet, grâce au temps passé en structure, d'enrichir la mémoire de l'enfant de temps agréables passés avec leur parent et de favoriser ainsi la construction de repères fiables et sécurisants.

C'est aussi le moment d'approfondir avec les parents une relation établie sur les temps de transmissions, et aux parents entre eux d'établir des relations ou de les renforcer. Enfin, cela permet de compléter le recueil de données des enfants par les professionnels par le biais d'observations et d'échanges avec le parent.

## Nature et déroulement des activités proposées.

### ❖ Les anniversaires.

Les anniversaires des enfants sont fêtés tout au long de l'année. Les professionnels confectionnent les gâteaux des enfants pendant que ces derniers sont à l'école en période scolaire. Concernant les mercredis et les temps vacances, les enfants qui fêtent leur anniversaire choisissent quelques copains pour participer à l'atelier gâteau avec eux.

*Les après-midis, après la sieste les parents sont invités à partager le gâteau d'anniversaire avec leur enfant. C'est l'occasion d'échanger, de faire plus ample connaissance avec les parents, autour d'un gâteau et des rafraichissements.*



Un moment important où l'enfant est au centre de l'attention des professionnels et des pairs, ce qui aura pour effet de renforcer son estime de soi. Un grand moment où les professionnels savent aussi créer un climat festif pour rendre cette journée encore plus exceptionnelle. Et quand papa et/ou maman peuvent rejoindre les enfants c'est encore mieux !

### ❖ Les activités libres.

Les activités libres sont proposées aux enfants tous les jours de la semaine, ainsi que les mercredis et vacances scolaires.

Durant ce temps d'activités libres, les enfants ont le choix des jeux symboliques (dînette, garage, poupée), des activités artistiques (coloriage, dessin, collage), des activités de manipulation, de découverte, de stratégie, des jeux de société...



*Les playmobiles, les kapplas, les légos, les cubes ou encore la pâte à modeler sont des supports que les professionnels privilégient dans leur accompagnement sur cette tranche d'âge.*



*A l'extérieur, les plasmascars, les trotteurs, les ballons, les vélos... amusent aussi les enfants quand ils sont dans le petit jardin.*

## ❖ Les activités extérieures.

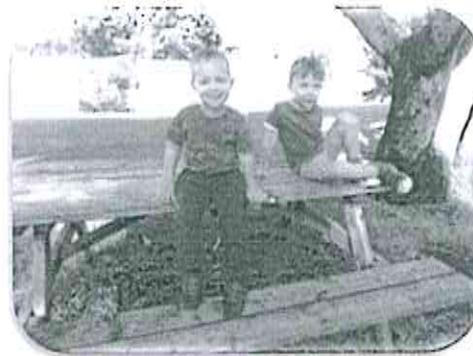
Le grand jardin de la structure répond parfaitement au besoin d'espace de l'enfant. Ainsi, dans ce milieu, il peut se dégourdir les jambes, courir, grimper, se cacher, escalader, ... en toute sécurité.

*Dans le grand jardin, les enfants savent profiter de l'espace en toute quiétude.*



*C'est le moment de laisser libre cours à son imagination, seul ou en groupe.*

*En ce qui concerne les supports utilisés, l'enfant demande aux professionnels, justifie sa demande et... l'aventure peut commencer !*



Le petit jardin répond aux besoins de sécurité de l'enfant, de par sa configuration, ses dimensions et le confort à proximité (salle climatisée, les points d'eau, les toilettes...).

*L'occasion pour les enfants de profiter de cette proximité afin de tisser des liens plus forts avec les copains et d'expérimenter la relation ouverte avec un groupe plus élargi.*



## Durant les mercredis et vacances scolaires.



*Les professionnels planifient des activités diverses selon les besoins de l'enfant et ce à différents moments de la journée, lors des mercredis ou durant les vacances scolaires. Les enfants ont ainsi toujours la possibilité de choisir ce qui correspond réellement à leurs besoins du moment.*

Enfin, durant les vacances qui s'étalent sur plusieurs semaines, les professionnels proposent des thèmes différents.

Ce choix se justifie par le fait de ne pas pénaliser les enfants qui sont inscrits sur une partie des vacances et aux autres qui intègrent le groupe la semaine d'après, d'avoir l'opportunité d'aborder un thème complet.

Il repartira ainsi, en fin de semaine, avec ses réalisations et un thème abordé dans son intégralité.

## *Les vacances de Janvier*

Lors de la pré-rentrée, les professionnels avaient pour objectif de préparer les temps vacances qui s'annonçaient riche en jeux d'eau, en jardinage et autres activités extérieures dont les enfants aiment particulièrement.

Quelques activités extérieures ont dû être annulées pour cause de mauvais temps. Les professionnels ont alors favorisé les activités intérieures telles que l'argile, la peinture, les contes...

Les enfants ont pu profiter des diverses activités telles que les jeux d'eaux ou encore des constructions faites maison pour une manipulation plus efficiente de l'eau.



### **Le carnaval**

Dans le cadre du Carnaval, la structure propose une journée festive et en musique avec différentes activités le matin, dont maquillage, déguisements...

L'après-midi, les enfants ont profité (après leur sieste) du grand jardin pour s'embarquer dans des péripéties les plus stimulantes en raison des costumes qu'ils portaient ou des accessoires mis leur disposition. Puis les parents les ont rejoints pour un beau défilé dans le grand jardin.

## *Les vacances de Mars*

### *Semaine 1 : Les marionnettes*

Les enfants sont émerveillés par les marionnettes, car elles leur permettent de passer du réel à l'imaginaire. Ils aiment les voir prendre vie devant leurs yeux. Ils comprennent qu'il ne s'agit pas de vrais personnages, puis très vite qu'ils prennent le caractère désiré par celui qui le manipule.

Avec pour objectif final de proposer une petite représentation pour les parents en fin de semaine, les enfants ont mis les bouchées doubles sur la réalisation des marionnettes et du castelet. Un défi bien relevé où s'est mêlé plaisir dans la réalisation des activités proposées et plaisir d'être ensemble avec les copains, entourés des professionnels motivants et bienveillants.

La concrétisation de cet investissement fut célébrée par un rassemblement de parents et de divers professionnels pour une représentation en 3 actes.

Beaucoup d'enfants étaient désireux de passer sur scène devant les parents présents, pendant que d'autres ont brillé de leur investissement dans la confection des décors.

Les enfants ont pris plaisir à s'investir dans les activités proposés. Des activités de théâtre et de marionnettes où les enfants ont développé leur imagination, leur langage et leurs habilités sociales.

### *Pâques*

La traditionnelle chasse aux œufs s'est déroulée l'après-midi dans le grand jardin. Les Lutins, très attentifs à l'histoire préparée par les Educateurs de Jeunes Enfants, se sont montrés très enthousiastes dans la recherche des œufs. Un grand espace dans le jardin où les enfants ont arpenté et scruté les moindres recoins afin de ne rien oublier.

### *Les vacances de Mai*

Les professionnels du périscolaire ont profité pour faire le point sur le développement global des enfants. Ainsi il leur a été proposé des activités de motricité fine, de création et artistiques.

Ce fut également l'occasion de revoir l'organisation de la journée et d'opérer des petits changements dans l'intérêt de l'enfant. Comme, par exemple :

- *le dosage des repas donnés aux enfants,*
- *les activités calmes durant la sieste,*
- *la gestion de conflit.*

Des réajustements indispensables afin d'harmoniser les pratiques et de rendre cohérent les interventions des professionnels, mais aussi de modifier des actes pédagogiques qui peuvent être améliorés.

### *Les vacances de Juillet*

Le spectacle de fin d'année, qui s'est déroulé pour la 1<sup>ère</sup> fois au Cinéma Royal, a pu offrir aux enfants une scène libre d'exprimer leur talent devant le regard émerveillé des parents de la structure, profitant des jeux de son et lumières en mode professionnel !

Après ce beau moment, les familles ont regagné l'unité des P'tits Lutins pour une belle exposition des travaux réalisés par leurs enfants tout au long de l'année. Des décors ont été dressés et la salle réaménagée pour permettre l'affichage des plus belles photos réalisées sur l'année scolaire 2018/2019.

Un apéritif dinatoire a également été proposé aux parents devant l'entrée de l'unité, ce qui a ravi les palais et dénoué les langues, permettant ainsi aux parents de faire plus amples connaissances.

Parmi les décors les plus appréciés une caverne et une voiture pour un safari photo entre enfants et parents.

Cet évènement de fin d'année (spectacle et exposition) est un moment émouvant dans l'histoire de l'enfant et de sa famille au sein de la structure. Car les enfants qui iront au CP l'année suivante ne pourront plus bénéficier de l'accueil périscolaire. Et ceux qui ont 6 ans avant Juillet de l'année scolaire en cours profite de ce dernier passage au sein de la structure pour raviver des souvenirs de ses années passées avec les professionnels et les copains.

C'est donc les derniers instants qu'ils passent dans le contexte de la structure. Certains d'entre eux profiteront d'avantage sur le temps vacances de Juillet avec lesquelles ils clôtureront leur séjour parmi nous.

Les trois semaines de vacances de juillet portaient des titres inspirés d'un célèbre talkshow télévisuel (Top Chef). Ce thème consistait par le biais de divers ateliers d'encourager l'enfant à s'affirmer sous le regard des autres, soit à prendre confiance en lui. Ainsi ils ont pu s'adonner à des activités de psychomotricité, à des ateliers d'expressions corporelles et à la danse.

De grands défis à nouveau pour les enfants. Les professionnels ont proposé aux enfants de travailler des ateliers culinaires avec les fruits. De grands moments en perspectives, car les fruits ne font pas partie des aliments préférés de ce groupe périscolaire. Ce projet vacances a nécessité l'achat de fruits variés afin de permettre une proposition des plus larges (gouters/desserts).

Dans un premier temps, les enfants se sont tous attablés pour un atelier artistique dans la confection de leur tablier de travail. De belles couleurs à leur disposition ils se sont donnés à cœur joie pour orner avec minutie leur tenue de chef.

Dans un second temps, au travers des ateliers culinaires, les professionnels proposaient aux enfants de préparer eux-mêmes les aliments destinés à leur goûter ou à leur dessert. Ce qui suscitait chez eux un véritable regain d'intérêt pour les fruits.

Dès leur plus jeune âge, les enfants aiment à comprendre l'environnement qui les entoure, ce qui le constitue, son fonctionnement. Durant ces vacances, les professionnels ont permis aux enfants de comprendre plusieurs procédés physiques de notre monde. Tel que l'arc en ciel, et ce qui le rend possible. Ou encore l'effet de l'eau sur différentes matières comme le papier, les encres... Les effets de l'air sur les éoliennes, sur l'eau, la mer, les cerfs-volants...

Autant de sujets qui intéressent beaucoup les enfants et qui ont apprécié de participer aux expériences scientifiques ludiques et des expériences physiques proposées par les professionnels. Ils ont pu ainsi découvrir de manière ludique le monde des sciences, des maths et de l'univers.

En plus des ateliers proposés, les enfants ont eu le bonheur de profiter des poneys du relais de Petite Ile qui sont venus leur rendre visite pour une belle balade dans le grand jardin.

Les professionnels des Lutins proposent en fin de période de vacances des ateliers parents/enfants au sein de la structure. Une proposition qui a remporté un franc succès de par le taux de fréquentation des ateliers.

Les ateliers ont permis aux parents de partager un moment agréable avec leurs enfants et d'échanger aussi avec d'autres parents. Pas de téléphone portable, pas de tâches ménagères durant 1h30 d'ateliers divers.

### *Journée récréative (octobre)*



Dans le cadre de l'activité intergénérationnelle mise en place à l'initiative du CCAS de la ville Saint-Joseph, nous avons proposé aux « gramoun » de cette action de venir partager cette journée avec les enfants de la crèche et du périscolaire.

*Activités du matin* : avec l'aide des personnes âgées, les enfants ont fait du jardinage et ont pu planter notamment des plantes aromatiques dans le grand jardin. Ils ont également réalisé diverses activités manuelles.

*Activité de l'après-midi* : au cours de l'après-midi, les parents (crèche + périscolaire) nous ont rejoints. Nous avons organisé diverses activités et proposé à des intervenants extérieurs de nous rejoindre, notamment un spécialiste dans les tisanes... Les « gramoun » nous ont fait le plaisir de revenir afin de partager avec nous ce moment.

### *Noël*

Cette année encore, tout a été mis en œuvre pour accueillir le Père-Noël. Nos petits lutins se sont chargés de la décoration de la scène pour accueillir comme il se doit nos artistes comédiens !

Comme à l'accoutumée, le Père Noël a tenu ses engagements et nous a rapporté plein de beaux présents pour le plus grand bonheur des P'tits Lutins ! Au cours de cette journée, les enfants ont également pu profiter du manège spécialement mis à leur disposition durant toute cette journée.

## g. le actions de soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe de travail privilégié au sein de notre structure. La diversité des configurations familiales et la transformation des liens au sein de la famille nous incitent de plus en plus à être vigilants et disponibles, afin de leur proposer un accompagnement qui soit adapté à leurs besoins. Et ainsi, soutenir les parents dans leur fonction parentale et les aider dans leurs problématiques, en tenant compte de leur environnement et de leurs contraintes. L'objectif n'étant pas d'être intrusif, mais d'offrir une guidance parentale en proposant un espace d'écoute et en mettant en place des projets qui favoriseront la relation parent - enfant.

### I - Objectifs

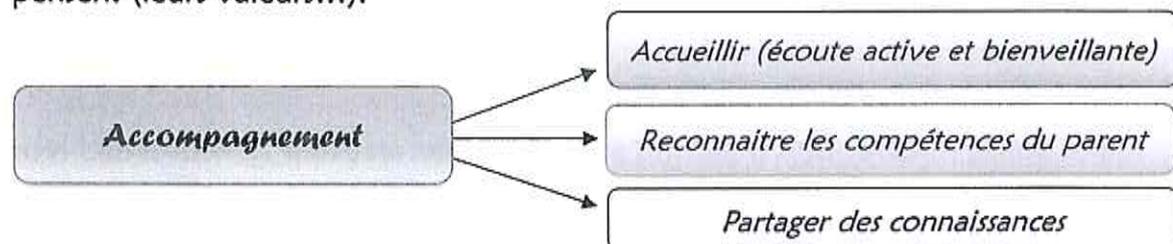
Dès les premières années de sa vie, nous observons des changements chez l'enfant au niveau de sa motricité, de son alimentation, de son langage, de son sommeil...

Ainsi, chaque parent peut avoir besoin de soutien et de conseils dans l'exercice de leur rôle parental. Il est donc important de réfléchir à différents moyens d'action afin d'accompagner au mieux les parents dans leurs questionnements et leurs inquiétudes.

Selon le pédopsychiatre Didier HOUZEL, accompagner les parents relève de 3 axes :

- *l'exercice de la parentalité qui fait référence aux droits et aux devoirs des parents,*
- *l'expérience de la parentalité relative aux vécus, aux émotions, aux représentations (dimension subjective),*
- *la pratique de la parentalité (les actes de la vie quotidienne, soins...).*

Cela implique de donner la parole et une place aux parents, on parle alors de coéducation, ceci afin de mieux comprendre leurs besoins, en s'appuyant sur leurs connaissances de leur enfant, sur ce qu'ils font au quotidien et sur ce qu'ils pensent (leurs valeurs...).



Ces actions mises en place au sein de la structure ont des objectifs variés et visent à accompagner les familles rencontrant une difficulté ponctuelle ou durable dans l'éducation de leur enfant.

### *A) La confiance en leurs compétences parentales*

Il s'agit de donner confiance aux parents dans leur rôle de premier éducateur, et donc en leurs capacités d'accompagner, d'éduquer leur enfant avec bienveillance, en étant attentif et à l'écoute de leur enfant. Mais aussi donner confiance dans leurs capacités à être innovants et à être créateurs de solutions qui pourront les aider dans l'éducation de leur enfant.

« Les parents en tant que détenteurs de l'autorité parentale sont les premiers éducateurs de leurs enfants, de par la loi et la puissance publique. De ce fait, ils sont reconnus compétents et responsables en matière d'éducation. » Cependant, la parentalité découle d'un processus où le parent grandit avec l'enfant et avec lui la confiance dans son rôle de parent. Le travail qui est mis en œuvre ne vise pas à se substituer aux parents ; il vise à les aider à prendre confiance, en appuyant sur leurs compétences et à trouver des solutions par eux-mêmes.

### *B) Une valorisation des compétences parentales*

Le parent a des connaissances et des ressources sur lesquelles il peut s'appuyer pour accompagner son enfant. Il est donc important de valoriser les compétences parentales, de les rendre conscients de leurs capacités et de leurs qualités, afin qu'ils puissent mobiliser toutes leurs ressources pour éduquer au mieux leur enfant.

La collaboration entre les professionnels et les parents est importante pour l'enfant et le parent. Ce dernier se sentira reconnu et valorisé, et par conséquent, cela facilitera les échanges entre le professionnel et lui, mais aussi avec les autres parents. Grâce à cette confiance en ses compétences parentales, il osera échanger plus avec ses pairs. Forts de ce respect mutuel, les parents se sentiront soutenus dans leurs initiatives parentales et pourront élaborer des compétences éducatives.

### *C) Une écoute bienveillante*

Pour qu'une relation de confiance puisse s'établir entre l'équipe éducative et les familles, il est important d'être disponible, d'être dans une écoute active et bienveillante, mais également de faire preuve de tolérance et de respect mutuel.

Les professionnels doivent être à l'écoute pour entendre et recevoir les demandes et les questionnements des parents concernant leur enfant. Ils doivent pouvoir les accompagner dans l'exercice de leur rôle parental en ayant une posture accueillante et en facilitant les échanges. Une écoute réciproque, un respect mutuel et un dialogue ouvert entre parents et professionnels permettront d'établir une relation de confiance pour le mieux-être de l'enfant.

## II - Nos actions de soutien à la parentalité

Conformément à notre projet d'établissement, nous veillons à offrir aux familles « des temps de rencontres et d'échanges afin de favoriser la prise de recul sur la fonction parentale » et à les accompagner dans leur rôle de parent.

Dans nos schémas éducatifs, nous avons souvent tendance à reproduire ce que nous avons vécu dans notre enfance, sans que nous en ayons conscience. Il est possible de trouver d'autres méthodes éducatives qui permettront une meilleure écoute de l'enfant. Ainsi, nous avons mis en place divers projets et différents outils afin de répondre et s'adapter au mieux aux besoins et aux demandes des parents, et leur permettre aussi d'avoir une autre ouverture sur l'accompagnement éducatif, en accord avec leurs principes.

### *A) Accueil et accompagnement de l'ensemble de l'équipe éducative*

Comme l'année dernière au moment de l'accueil du matin et du soir, il est possible pour les professionnels de proposer un espace aux familles pour échanger sur certaines questions ou préoccupations.

Les professionnels se trouvent dans une écoute active, peuvent rassurer les parents dans leurs compétences éducatives et les accompagner dans la résolution du problème qu'ils rencontrent.

Les questionnements qui émergent sont souvent des questions spécifiques sur : le sommeil, l'alimentation, la relation avec la fratrie, la relation avec ses pairs, la relation avec les membres de la famille, son développement, son comportement au sein de la structure et à la maison, la propreté, les activités.

Cette année, face à la multitude de questionnements sur l'alimentation, nous avons décidé de mettre en place un groupe de parole sur *l'alimentation*, afin de leur apporter un accompagnement de qualité. Si les sujets abordés demandent un accompagnement spécifique et sur du long terme, les membres de l'équipe veillent à orienter les parents vers les éducateurs de jeunes enfants ou vers la psychologue, ou les deux si un travail conjoint s'avère nécessaire. Ainsi, 3 familles ont été orientées vers l'E.J.E et l'une d'entre elles a bénéficié d'un accompagnement en partenariat avec la psychologue.

### *B) Accompagnement E.J.E*

#### **1) Accompagnement individuel**

Lorsque les parents se sentent dépourvus ou dépassés face aux besoins de leur enfant, l'éducatrice de jeunes enfants peut leur apporter un soutien et un accompagnement adapté à leur demande.

Ces temps d'écoute doivent s'inscrire dans un cheminement avec le parent, selon ses besoins et son rythme. Ces entretiens peuvent être à l'initiative des parents ou de l'E.J. E, en fonction des observations faites ou remontées par les équipes éducatives.

Les actions menées sont guidées par un principe « les parents ont des compétences » ; l'objectif n'est pas de se substituer aux parents mais de les soutenir et de les orienter.

L'éducatrice va veiller à proposer une écoute bienveillante, en leur permettant de se poser et d'échanger sur les questionnements et les difficultés rencontrées au quotidien.

Au sein de la structure, toute intervention spécifique auprès des enfants implique un entretien au préalable avec l'E.J.E. ; nous intervenons dans une logique de coéducation. La coéducation établit une relation positive et constructive entre les parents et le professionnel. Une approche de partenariat reconnaît et valorise le rôle essentiel des parents dans le développement et l'éducation de leur enfant.

Les parents sont donc impliqués dans les différentes étapes de l'intervention afin de fournir un accompagnement de qualité auprès de l'enfant et de sa famille. Le parent est un partenaire à part entière, sa parole est respectée et prise en compte.

L'éducatrice propose un accueil propice aux échanges pour qu'ils se sentent accompagnés dans leur recherche de solution. Elle veille également à ce que cette dernière soit adaptée à leur mode de vie et à leurs valeurs.

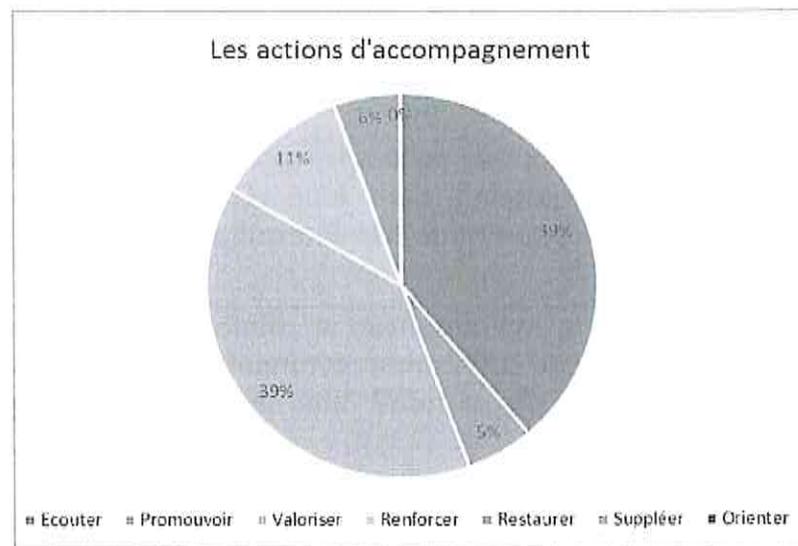
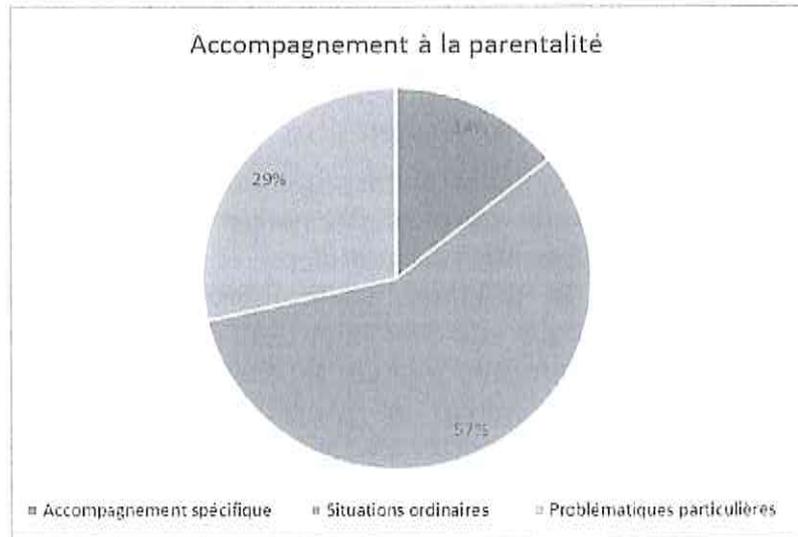
Le partage de connaissances et d'informations entre l'E.J. E et les parents facilite une bonne communication. L'éducatrice consulte les parents avant de prendre une décision et partage avec eux ses observations.

### **Situations familiales**

Au cours de l'année 2018, 7 familles ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel à la parentalité :

- *4 familles ont bénéficié d'un suivi temporaire concernant des besoins liés à l'éducation (individualisation, autonomie, phase d'opposition, relation avec la fratrie), à la peur du bruit.*
- *1 famille a bénéficié d'un accompagnement spécifique lié au handicap.*

- 2 familles ont bénéficié d'un suivi soutenu sur une longue période pour des problématiques particulières (relation parent-enfant, poser les limites de façon bienveillante, l'intérêt des limites pour l'enfant).



## 2) Groupe de paroles

Nous avons l'habitude de proposer des groupes de paroles aux familles. L'objectif de ces groupes de soutien à la parentalité est :

- d'accroître la confiance des parents dans leurs compétences parentales,
- de tisser des liens avec les autres parents,
- d'échanger et de partager avec les autres parents,
- de partager leurs expériences,
- de partager avec les professionnels.

Participer à un groupe peut-être très aidant pour les parents grâce aux partages, aux échanges avec les autres familles. Ils leur permettent de repenser leur relation avec leur enfant.

Mais également d'être encouragé dans leurs difficultés et les questionnements qu'ils peuvent avoir au quotidien.

A la fin de l'année 2017, nous devions animer un groupe de paroles sur *l'alimentation* mais nous avons dû le reporter au 29 avril 2019. Bien que le sujet pût encore intéresser des familles, beaucoup d'entre elles nous ont fait remonter un manque de disponibilité pour cette date. Nous avons alors pu recevoir 4 parents qui ont pu formuler leurs problématiques sur ce sujet.

### 3) Atelier parents-enfants

Ces ateliers sont des actions permettant aux parents et aux enfants de partager des temps d'activité, à un moment déterminé, sans les contraintes du quotidien. Ils permettent également aux parents et aux professionnels d'échanger autour de l'éducation des enfants dans un cadre convivial. Ils ont pour objectifs de :

- Soutenir la relation parent-enfant : ces ateliers étant proposés en petit groupe, cela permet plus de disponibilité de la part du professionnel, ce qui favorise les échanges avec les parents ;
- Proposer aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants (fréquentant le multi-accueil) avec la fratrie également ;
- Favoriser les échanges entre les parents et les enfants : le but étant de renforcer les liens établis avec l'enfant et ses parents ;
- Favoriser le lien parents- enfants par le biais de l'activité ;
- Valoriser les compétences parentales ;
- Favoriser les échanges entre parents en utilisant l'activité comme moyen de rencontres et de discussions : en permettant ainsi l'implication des parents dans le lieu d'accueil, les professionnels favorisent les relations entre parents et donc le lien social ;
- Permettre aux familles et aux professionnels de se rencontrer dans un autre contexte que celui de l'accueil de l'enfant au quotidien.

#### Thème de l'atelier : la peinture

##### a) Fiche sur le thème

La peinture est un mode d'expression qui permet à l'enfant de :

- laisser libre court à son imagination et d'exprimer ses émotions et sa vision du monde ;
- communiquer, partager, s'exprimer en laissant des traces sur un support ;

- acquérir de nouvelles compétences :
  - ✓ *sensorielles* : au travers le toucher (découverte de nouvelles textures...), l'ouïe (le bruit du papier, le frottement de la peinture, des outils sur le papier), la vue (mélange des couleurs)...
  - ✓ *motrices* : l'enfant va affiner sa motricité en utilisant divers accessoires. Il va coordonner ses mouvements et affiner ses gestes.
  - ✓ *sociales* : utiliser la peinture permet de s'exprimer en choisissant les couleurs, en exploitant l'espace...



### ***b) Organisation***

Coordination de services :

Mettre en place ce projet suppose l'adhésion de chacun.

Accueillir les parents dans la structure signifie une organisation au niveau du planning, de l'espace, du détachement des professionnels qui conduit l'atelier. Il faut donc se coordonner avec les différents services :

- la direction pour le planning et les remplacements sur le terrain,
- le secrétariat pour la réalisation de l'affiche, la diffusion de l'information,
- la cuisine pour le goûter avec les familles,
- la buanderie pour le nettoyage de l'espace,
- les équipes éducatives de chaque unité pour sensibiliser les familles sur les ateliers.

*Déroulement de l'atelier :*

- Accueil de 15h30 à 16h : goûter/ pot de bienvenue, présentation de l'atelier.
- Atelier de 16h à 17h.
- Rangement : 17h à 17h30.

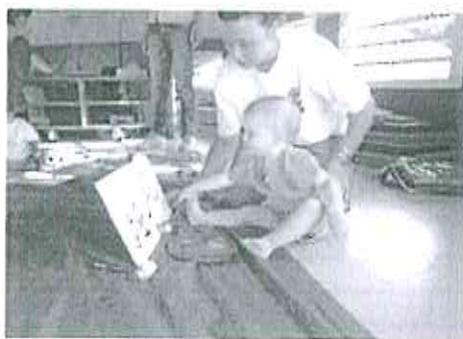
*Lieu* : l'atelier s'est déroulé dans l'unité des ouistitis et le goûter dans le petit jardin attenant.

*Encadrants* : les E.J.E. (Mr MUSSARD Cédric & Mme TAMBON Edith) ainsi que Mme LEBON Laura (auxiliaire de puériculture).

### ***c) Rôle des professionnels***

Pendant l'atelier, le parent reste auprès de son enfant. Les professionnels ont pour rôle de les guider dans l'activité, sans les influencer ou les juger, ils sont donc plus dans l'observation que dans l'action.

Ils doivent se montrer attentifs et disponibles ; ils vont à la rencontre des parents pour discuter avec eux et les mettre à l'aise.



### *C) La psychologue*

La psychologue, Pauline SEIGNE, a pu proposer un accompagnement aux familles et aux professionnels, jusqu'au mois de juin 2019. Mme SEIGNE a dû mettre fin à son contrat en raison de son départ pour la Métropole. Durant ses missions, elle a su apporter une écoute de qualité auprès des familles et des équipes de notre structure.

#### **Intervention de la psychologue**

Les usagers	Nombre d'interventions
<b>Les professionnels de la crèche</b>	
Unité des <i>Kangourous</i>	3
Unité des <i>Koalas</i>	3
Unité des <i>Ouistitis</i>	2
Unité des <i>Pandas</i>	4
Périscolaire « <i>les P'tits Lutins</i> »	1
Direction	4

Les E.J.E	6
Buanderie	1
Cuisine	0
Remplaçantes	1
Entretien individuel avec le personnel	0
Accompagnement annulé	1
<b>Observations enfants sur le terrain</b>	
Enfant 1	1
Enfant 2	1
<b>Accompagnement familles : entretien individuel</b>	
Famille 1	Entretien téléphonique/ RDV annulé
Famille 2	2
Famille 3	1
Famille 4	1
Famille 5	3
Famille 6	1
Famille 7	1
Rendez-vous annulé ou reporté	3
<b>Café des parents</b>	
Thème : l'alimentation	Lundi 29 avril 2019

#### *D) Les temps conviviaux*

Le multi-accueil est aussi un espace d'échanges sociaux. C'est pourquoi, tout au long de l'année, nous veillons à organiser des événements où les familles peuvent y être accueillies. L'objectif étant de partager ces temps avec la famille, de les intégrer et de les faire participer à la vie de la structure.

Ces moments festifs permettent également de favoriser le vivre ensemble de par les diverses cultures, les pratiques familiales et professionnelles différentes. Nous veillons à mettre en place des activités ludiques qui favorisent la rencontre à l'autre et la relation.

##### 1) Le carnaval

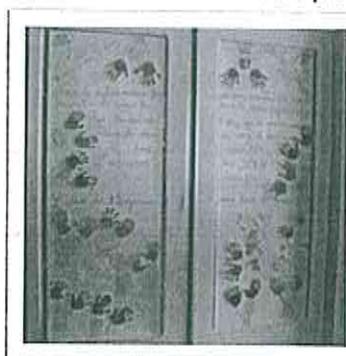
Nous avons animé une journée festive le 6 mars 2019. Diverses activités ont été proposées le matin aux enfants et dans l'après-midi nous avons accueilli les familles afin de fêter dignement le Carnaval. Chaque unité avait défini un thème au préalable durant les temps de réunion avec les différentes équipes. Ce thème a été présenté aux parents, qui ont bien voulu jouer le jeu, et qui se sont déguisés en accord avec leur enfant. Un concours de déguisements a ensuite été proposé aux familles.

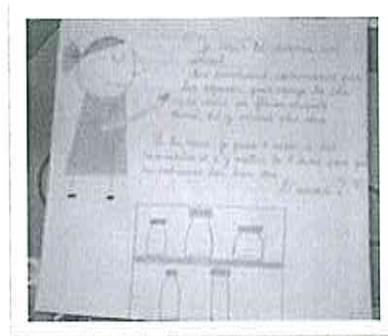
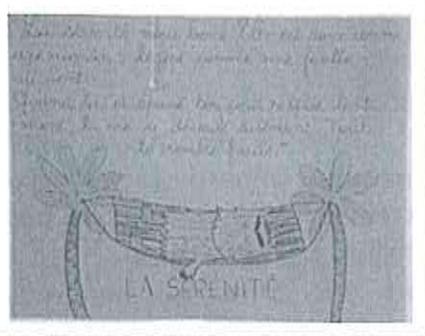
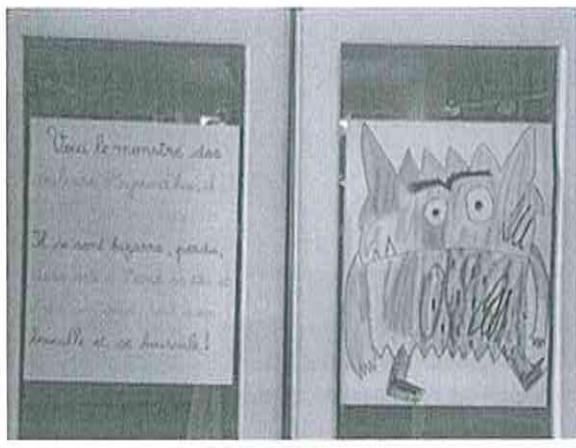


## 2) Le spectacle de juillet et l'exposition

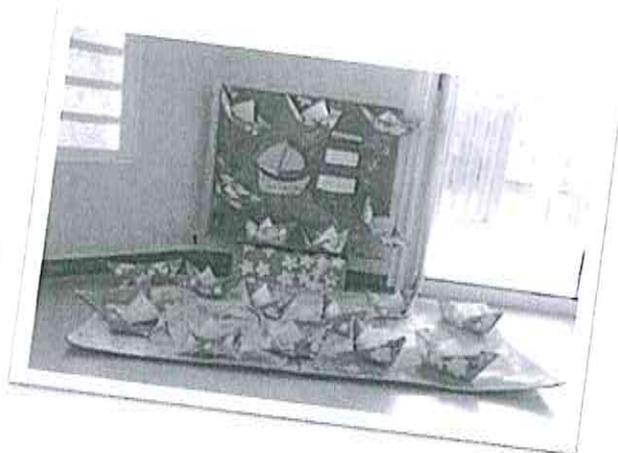
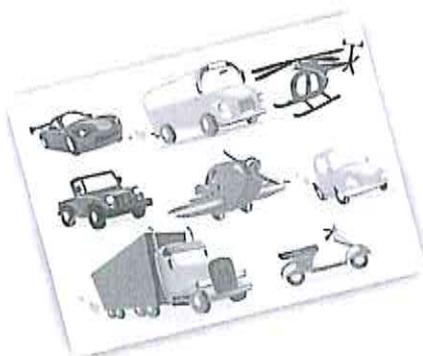
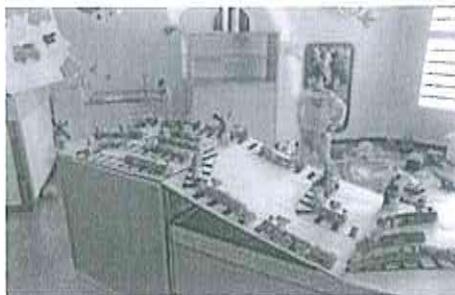
Cette année, nous avons eu la chance d'avoir pu réaliser notre spectacle au Cinéma Royal de Saint Joseph. Nous avons pu bénéficier des compétences d'un professionnel du son et de la lumière. Le décor était sobre, les lumières ont fait l'essentiel et ont su illustrer les moments forts de ce spectacle. Quelques enfants du péricolaire ont participé au spectacle sur la chanson de « Baby Shark », habillés de costumes divers et préalablement choisis par leurs soins.

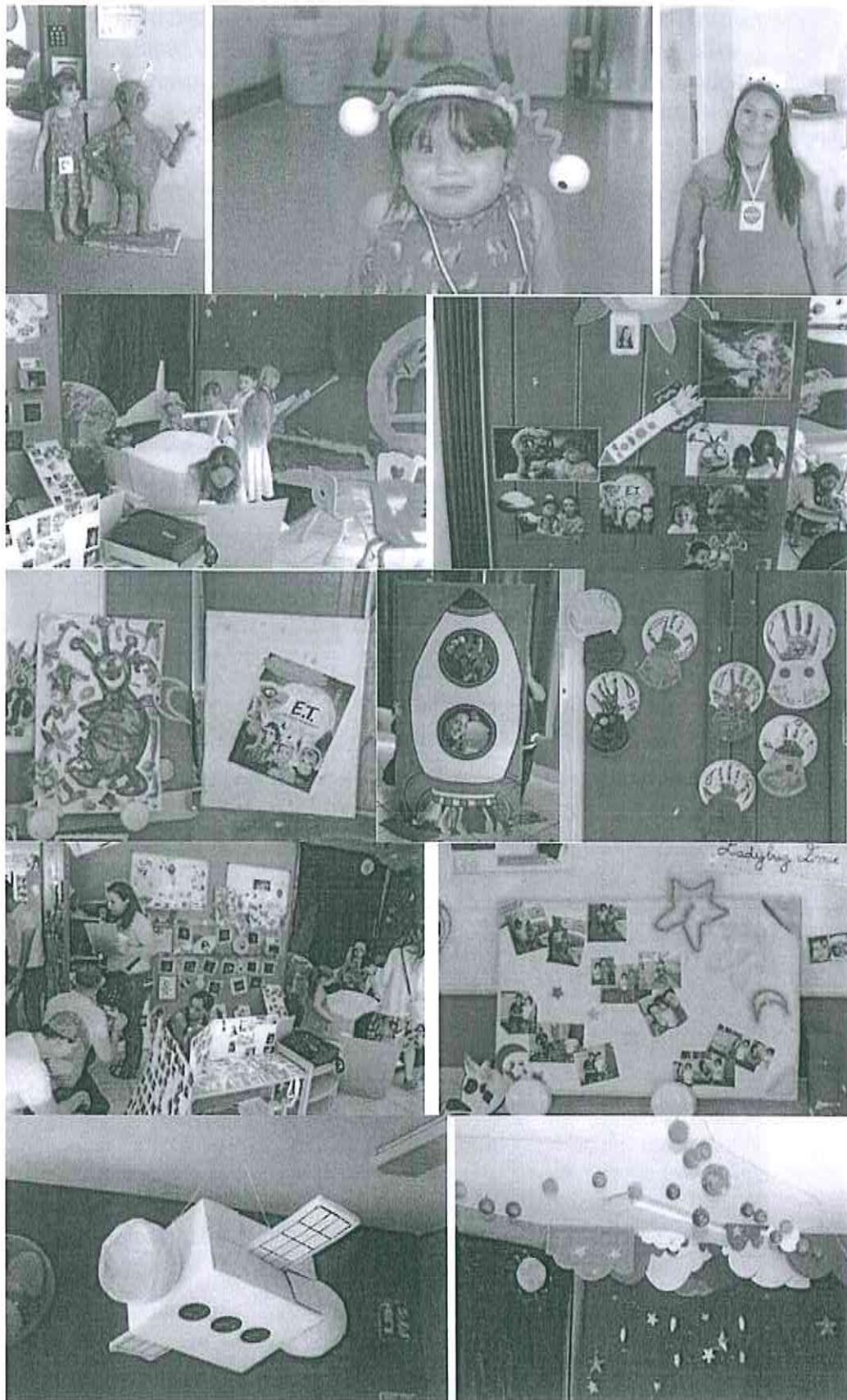
De nombreux retours positifs ont été remontés par les familles concernant le lieu du spectacle et la mise en scène.











Après le spectacle, les familles sont venues à la crèche afin d'admirer la belle exposition qui a su mettre en avant les réalisations effectuées tout au long de l'année par leurs enfants. Un apéro-déjeunatoire leur a été également proposé dans les unités respectives.



### 3) Rencontre du mois d'octobre : le jardinage

Pour la rencontre du mois d'octobre, nous avons travaillé sur le *jardinage*. Dans le cadre d'un projet intergénérationnel avec la commune, nous avons reçu des « gramoun » de Saint-Joseph au multi-accueil. Le matin, ils ont pu accompagner les enfants dans un atelier jardinage. L'après-midi, ils nous ont fait l'honneur de partager ce moment festif avec les familles pour profiter des animations diverses.



#### 4) Spectacle de Noël

Cette année encore, tout a été mis en œuvre pour accueillir les familles comme il se doit pour acclamer avec leurs enfants le Père Noël. Nos petits lutins se sont chargés de la décoration.



Tout au long de la journée des manèges ont été proposés aux enfants.

L'après-midi, un spectacle animé par les professionnels et les enfants du multi-accueil a été proposé aux familles.

Les enfants sont aussi montés sur scène pour le plus grand plaisir de leurs parents, arborant une belle chorégraphie par unité avec les équipes éducatives.





Ensuite les lutins du Père-Noël se sont chargés de distribuer les cadeaux aux enfants du multi-accueil.



## *E) Accompagnement pédagogique*

Cette année nous avons axé nos matinées pédagogiques sur les activités. Cela s'est fait en différentes étapes :

- **Connaissances sur le développement de l'enfant :**  
En début d'année, nous avons accueilli de nouvelles professionnelles dans le cadre de contrat PEC. Etant dans une reconversion professionnelle, il était nécessaire d'accompagner ces personnes (en interne) dans un accompagnement sur le développement de l'enfant. De plus cela a permis de réactualiser et d'harmoniser nos connaissances.
  
- **L'intérêt pédagogique des activités en fonction de l'âge des enfants :**  
Dans une seconde étape, nous avons travaillé sur l'intérêt pédagogique des activités et ceci en fonction de l'âge des enfants. D'où l'importance d'avoir travaillé sur son développement et sur ses besoins en fonction de son âge.  
Au sein du multi-accueil nous accueillons des enfants entre 2 mois et demi et 6 ans. Les activités doivent répondre à des besoins et doivent être adaptées aux enfants et à leurs capacités motrices, cognitives, sociales et affectives.  
A travers le jeu, l'enfant va faire de nouvelles expériences et acquérir de nouvelles compétences.
  
- **L'aménagement de l'espace :**  
L'aménagement de l'espace joue un rôle important dans la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille. L'espace doit être pensé pour l'enfant afin de lui permettre de se sentir en sécurité, de s'éveiller et se développer.  
L'élaboration de l'aménagement de l'espace est le fruit d'une observation, il doit faire partie du projet d'établissement et être réfléchi en équipe. L'aménagement est dynamique, il évolue en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

Au cours de l'intervention, nous avons dans un premier temps, harmonisé nos pratiques par le biais d'échanges sur l'intérêt pédagogique de l'aménagement de l'espace et sur les aménagements proposés actuellement sur les unités. Puis dans un second temps, nous avons fait un travail de groupe sur l'aménagement de l'espace. Chaque équipe devait réfléchir à l'espace de son unité avec un cahier des charges, tout en tenant compte du développement des enfants et de leurs besoins.

Forts de ces rencontres pédagogiques, les professionnels seront plus à même d'accompagner les familles sur le développement des enfants et sur les activités qu'elles peuvent leur proposer en fonction des capacités de l'enfant.

### *Les livres*

Ce n'est pas facile pour certains parents, au regard de leurs disponibilités, de venir aux différentes rencontres que nous proposons. D'autres souhaitent enrichir leurs connaissances et continuer le travail d'accompagnement qui a été mis en œuvre.

C'est pourquoi pour les parents qui souhaiteraient avoir des réponses à leurs questionnements sur le développement de l'enfant et sur des problématiques spécifiques liées à la parentalité, par l'intermédiaire du livre, nous disposons d'une bibliothèque mise à leur disposition.

Au cours de cette année, 6 familles ont pu bénéficier de cet outil. Certains nous ont fait des retours très positifs. Cela leur a permis de mieux comprendre les enjeux et d'avoir un regard différent sur leur parentalité. Les parents peuvent avoir accès aux livres quand ils le souhaitent et en faire la demande auprès de l'équipe éducative ou de la direction, qui veillent à leur prêter les ouvrages souhaités.

Par ailleurs, les professionnels peuvent eux aussi enrichir leurs connaissances et adapter leur accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur ces livres, mis également à leur disposition. La direction veille en effet à leur proposer des ouvrages qui permettent d'accompagner leur pratique au quotidien.

### *F) Les panneaux d'affichage*

Nous disposons d'un panneau d'affichage dans le hall d'accueil permettant aux parents de communiquer. Il leur permet également de recevoir des informations sur divers événements proposés :

- Café des parents,
- Activités ludiques,
- Partenaires pédagogiques...

## IV. INCIDENTS ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

### 1. Fermetures exceptionnelles

Nous n'avons pas connu de fermeture exceptionnelle au cours de l'année.

## 2. Ouvertures exceptionnelles

L'accueil périscolaire a ouvert en journées vacances 6 jours supplémentaires. Il s'agissait de journées d'accueil périscolaire qui ont été transformées en journées vacances en raison des 3 mouvements de grève :

- Le **mardi 4 avril 2019** : mouvement de grève contre la loi Blanquer, qui a occasionné + 112H30 de fonctionnement en plus,
- Le **mardi 24 septembre 2019** : appel des syndicats à manifester contre le gouvernement au sujet de la réforme des retraites, qui a occasionné + 112H30 de fonctionnement en plus,
- Le **jeudi 5 décembre 2019** : appel des syndicats à manifester contre le gouvernement au sujet de la réforme des retraites, qui a occasionné + 112H30 de fonctionnement en plus,
- Le **mardi 10 décembre 2019** : appel des syndicats à manifester contre le gouvernement au sujet de la réforme des retraites, qui a occasionné + 112H30 de fonctionnement en plus,
- Le **jeudi 12 décembre 2019** : appel des syndicats à manifester contre le gouvernement au sujet de la réforme des retraites, qui a occasionné + 112H30 de fonctionnement en plus,
- Le **mardi 17 décembre 2019** : appel des syndicats à manifester contre le gouvernement au sujet de la réforme des retraites, qui a occasionné + 112H30 de fonctionnement en plus,

Ces 6 jours de fonctionnement en journées vacances ont ainsi généré une amplitude d'ouverture de 945 H, soit 675 H de plus que prévu initialement pour une occupation de 893H30, soit un taux d'occupation de 94,55 % sur ces journées d'ouverture exceptionnelles.

Les heures facturées d'accueil périscolaire matin et soir ont été déduites de la facture du mois suivant, au profit d'heures vacances occasionnelles pour les familles qui souhaitaient disposer de l'accueil.

## 3. Les incidents de paiement

Concernant les incidents de paiements du Multi-accueil 1, 2, 3 soleil, nous n'en avons pas comptabilisé en 2019.

## 4. Procédures disciplinaires

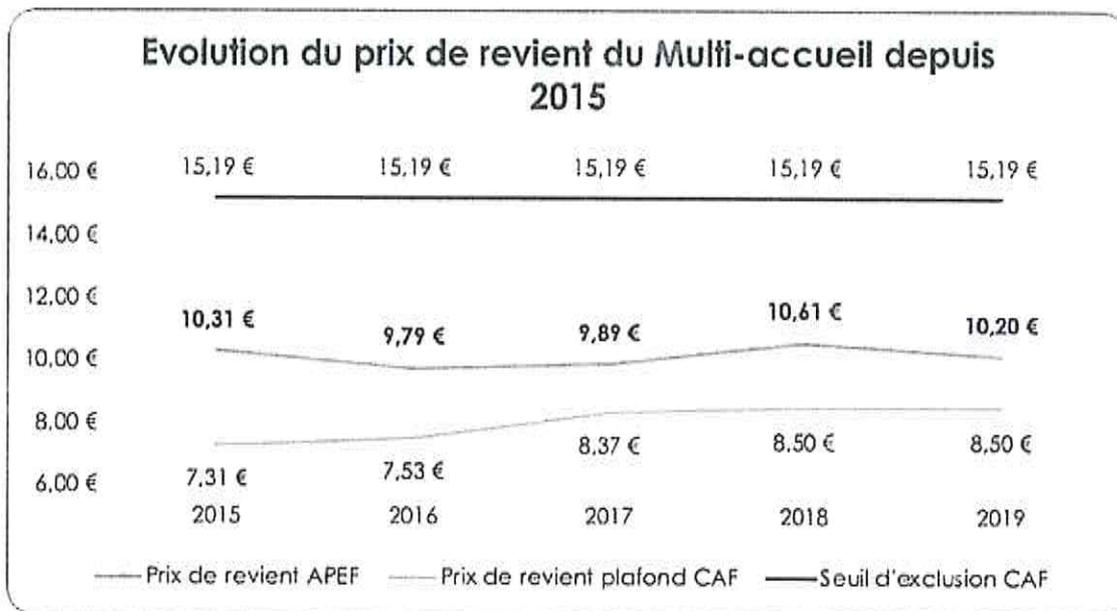
Cette année, nous avons été amenés à donner 2 avertissements à une salariée. Le motif des deux sanctions était : absence injustifiée à une journée pédagogique.

## 5. Écriture comptable spécifique

Comme à l'accoutumée, depuis plusieurs années maintenant, nous avons passé en charge négative les recettes de l'ASP relatives aux subventions de l'état des contrats aidés.

Ainsi l'APEF a perçu 58 982,04 €, correspondant au financement d'un emploi d'avenir et de 8 contrats PEC CUI-CAE.

L'intérêt de cette écriture est de diminuer notre prix de revient qui s'élève cette année à 10,20 € alors qu'il devrait s'approcher au plus près des 8,50 € (plafonds PSU pour un taux de facturation inférieur à 107%).



## 6. Nouveau commissaire aux comptes

Nous avons mis fin à 12 ans de collaboration avec le cabinet Alain Chane-Pane, soit 2 mandats.

Aussi, nous débutons une nouvelle collaboration avec Gilles HOARAU du cabinet Valentis Conseil & Audit.

## 7. Nouvelle circulaire du 5 juin 2019

Avec cette nouvelle circulaire, la CNAF modifie le barème de participation des familles à compter de septembre 2019, puis tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier jusqu'en 2022 de manière progressive par palier de + 0,8 %.

Ce barème n'avait pas évolué depuis 2002. Dorénavant, les familles vont donc davantage participer au financement de la place de leur enfant. De plus, le plafond des ressources prises en compte pour le calcul de la cotisation va lui aussi connaître une évolution à la hausse, selon le même calendrier que le taux de participation ; ainsi il atteindra 6 000 € en 2022.

L'évolution du barème des participations poursuit ainsi 3 objectifs :

- rééquilibrer l'effort des familles recourant à un établissement d'accueil du jeune enfant,
- accroître la contribution des familles afin de tenir compte de l'amélioration du service rendu entre parenthèses (fourniture des couches, repas et meilleure adaptation des contrats aux besoins des familles),
- soutenir financièrement la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil, ainsi que le déploiement des bonus mixité sociale et inclusion handicap.

Le bonus « mixité sociale » permet de favoriser l'accès réel de tous les jeunes enfants aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant financé par la PSU avec une attention particulière pour ceux issus des familles les plus précarisées ou confrontées au handicap. Il nous est particulièrement favorable puisque nous accueillons depuis des années un public issu de la diversité sociale. Il s'applique selon un barème précis, dès lors que les participations familiales perçues par la structure sont faibles (moins de 1,25 €/H) et s'applique à l'ensemble des places de la structure.

A titre d'exemple, cette année le tarif horaire moyen des participations familiales de notre établissement s'élève à 0,97 €/H ; ce qui nous permet de percevoir 800 €/ place soit 52 000 €.

En effet, 96 familles, soit 103 enfants inscrits, ont bénéficié d'un tarif inférieur à 1 € / H. Ce nouveau financement reste cependant aléatoire puisque complètement dépendant du tarif horaire moyen annuel des participations familiales.

Compte-tenu du fait que nous proposons les places aux familles en fonction de leur date d'inscription et de leurs besoins, cette recette reste complètement imprévisible mais néanmoins très appréciable.

Le bonus « inclusion handicap » n'est dans notre situation absolument pas favorable avec notre prise en charge d'enfant en situation de handicap puisqu'il ne valorise pas l'accueil d'un enfant en situation de handicap accueilli à temps plein. Il favorise plutôt la multiplication du nombre d'enfant en situation de handicap accueilli

## 8. Obtention du financement EPH de 2018

En 2018, l'APEF avait déposé un appel à projet auprès des services de la CAF pour financer l'accueil des enfants en situation au sein de notre établissement. La réponse à cet appel ne nous est parvenue qu'au deuxième semestre 2019. Par précaution, nous n'avons pas inscrit cette recette dans notre bilan 2018. Nous avons donc perçu cette recette de 47 563 € en 2019.

#### 9. Participation financière communale

Le contrat de CSP prévoit des conditions particulières pour pouvoir prétendre au versement des 5% restant de l'année N sur l'année N+1. Cette année, nos dépenses ont dépassé les seuils de dépenses du contrat ; aussi l'APEF n'a pas demandé ce dernier versement. La participation communale de 2019 a donc diminué de 22 467,15 €.

#### V. MODE DE GESTION DU MULTI-ACCUEIL 1, 2, 3 SOLEIL

L'APEF gère le multi-accueil 1, 2, 3 Soleil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre d'une Concession de Service Public.

L'objet de cette concession porte sur :

- l'accueil collectif régulier, occasionnel et/ou d'urgence des enfants âgés de moins de 4 ans dans le cadre de la crèche « 1, 2, 3 Soleil », d'une capacité d'accueil de 50 places, y compris les prestations de restauration des enfants ;
- l'accueil temporaire des enfants âgés de moins de 6 ans dans le cadre de la structure d'accueil périscolaire « Les P'tits Lutins », d'une capacité d'accueil de 15 enfants, y compris les prestations de restauration des enfants.

Pour l'exécution de cette concession, la Commune de Saint-Joseph met à la disposition de l'APEF les locaux et le mobilier, nécessaires à l'exploitation du Multi-accueil. Cependant, l'entretien de ces biens est à la charge de l'association.

Le contrat de concession n'a connu aucune modification cette année.

L'APEF a fait quelques investissements au cours de cet exercice. Ainsi, notre association a notamment acquis :

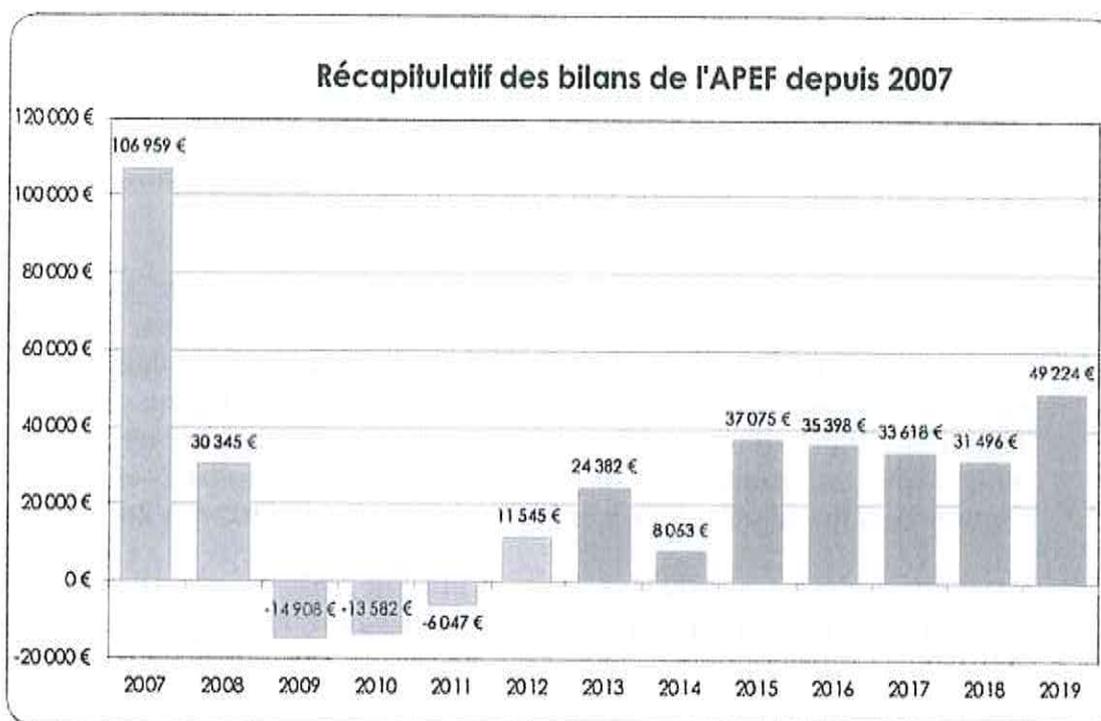
- ✓ un ordinateur portable,
- ✓ un lave-linge,
- ✓ un sèche-linge professionnel,
- ✓ 4 cuisines en bois pour les unités des enfants.

Les variations de dépenses les plus significatives au cours de cet exercice sont :

- ✓ un quasi triplement des dépenses relatives à l'entretien des espaces verts, puisque dorénavant nous sous-traitons entièrement ce poste,
  - ✓ les dépenses en produits d'entretien ont également presque doublé,
  - ✓ par contre le budget couches & lingettes a largement diminué depuis que nous avons changé de fournisseur,
  - ✓ globalement les matières premières (alimentation) ont largement diminué tandis que les dépenses auprès de Biotope (fournisseur des repas depuis notre passage en cuisine satellite) ont considérablement augmenté par rapport à l'année dernière, qui ne correspondait qu'à 5 mois de collaboration,
  - ✓ les achats de fournitures pédagogiques ont également plus que doublé, mais le budget documentation a diminué de plus de la moitié,
  - ✓ les budgets loisirs & sorties et celui des spectacles se sont équilibrés,
  - ✓ les honoraires du pédiatre ont légèrement augmenté puisque nous avons accueilli davantage d'enfants, donc plus de visites d'entrée,
  - ✓ les honoraires de la psychologue ont par contre diminué de moitié puisqu'elle a quitté la structure en cours d'année,
- ✓ la masse salariale a augmenté de plus de 5%, tandis que ses charges ont diminué, notamment avec l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les salariés effectuant des heures au-delà de la durée légale de travail bénéficient d'un taux maximal de réduction des cotisations salariales sur ces heures de 11,31 %. Cette année nous avons eu davantage recours aux heures supplémentaires qu'à l'accoutumée.  
Cela est aussi lié à la baisse des cotisations patronales d'assurance maladie invalidité.  
De plus la prime d'intéressement que nous allons verser à hauteur de 1 000 € est également exonérée de charges.

Après 13 années de gestion du Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil, dont 6 en Délégation de Service Public, 4 en Marché Public, et 3 en Concession de Service Public, l'APEF est en mesure de présenter un résultat global toujours très honorable puisqu'il est bénéficiaire à hauteur de : **333 567 €** sur l'ensemble de ses bilans financiers (dont 90 000 € classés en autre réserve).

Cette somme constitue notre fond de roulement. Ce dernier est absolument indispensable à l'APEF car, en cas de retard dans le versement d'une subvention, la mobilisation de l'ensemble des fonds propres de l'APEF lui permet de tenir presque 4 mois.



A la lecture de ce graphique, nous nous apercevons que depuis 8 années consécutives, l'APEF affiche un résultat bénéficiaire grâce notamment aux recettes des contrats aidés. L'APEF a encore pu bénéficier de contrats aidés, ce qui a généré une recette importante de l'ASP à hauteur de 58 982,04 €. Ainsi, lors du C.A. du 4 décembre 2019, l'APEF a décidé, compte tenu du résultat très largement excédentaire, d'affecter une partie du résultat à une prime pour les salariés.

Pour rappel cet excédent est essentiellement dû aux recettes de :

- l'ASP (contrats aidés) : 58 982,04 €,
- la subvention de la CAF relative à l'appel à projet pour financer l'accueil des enfants en situation de handicap en 2018 : 47 563 €
- bonus « mixité sociale » et « handicap » de la CAF : 53 793,10 €.

Au fil des années, nous constatons que le versement d'une prime d'assiduité reste un outil managérial important, dont nous faisons une priorité afin de lutter contre l'absentéisme. En 2019, 12 salariés n'ont eu aucune absence.

L'enveloppe de calcul de cette prime est une base de calcul commune et fixe, quel que soit le montant du salaire. Tout calcul de prime a été proratisé selon le temps de travail du salarié.

Sur propositions du personnel, les critères ont encore été modifiés cette année de la manière suivante :

- ✓ Premier critère : 1 000 € net pour tout salarié, exonérés de charges et non imposables, proratisés sur son temps de travail et uniquement aux salariés encore présents au moment de son versement. Ce versement sera soumis à la signature d'un accord d'intéressement et devra être versé au cours du premier semestre 2020.
- ✓ Deuxième critère : versement d'une prime d'assiduité aux salariés, à condition qu'ils aient pris moins de 4 jours d'arrêt maladie, et/ou de congé enfant malade, et/ou d'absence injustifiée au cours de l'année. Son montant s'élève à 300 € net. Le salarié qui n'a jamais eu d'absence bénéficiera donc de la totalité de l'enveloppe allouée. Le montant de cette prime est proratisé pour les salariés ayant eu entre 1 et 3 jours d'absence. Ainsi, cette prime sera versée à hauteur de 300 € à 24 salariés.
- ✓ Troisième critère : attribution d'un bonus de 150 € net pour chaque salarié qui n'aura comptabilisé aucune absence dans l'année. 12 salariés en ont bénéficié (toujours proratisé en fonction de son temps de travail sur l'année).
- ✓ Quatrième critère : versement d'une prime d'ancienneté à raison de 5 € net par année d'ancienneté.
- ✓ Cinquième critère : une prime d'implication s'échelonnant de 0 à 150 € net par salarié, par palier de 50 €. Ce montant est défini lors d'un entretien annuel entre le salarié et la directrice, en fonction de critères définis et discutés avec le salarié. Ces entretiens se sont tenus en décembre 2019.

L'APEF a également décidé d'octroyer :

- des chèques Kadéos d'un montant maximal de 169 € pour chaque salarié (proratisé sur le temps de travail),
- un chèque Kadéos de 50 € par enfant âgé de moins de 16 ans (non proratisé sur le temps de travail),
- un chèque Kadéos de 50 € par naissance.

L'APEF a eu, cette année encore, le plaisir d'offrir à l'ensemble de son personnel un ballotin de chocolats à l'occasion des fêtes de fin d'année ; aussi, toute l'équipe du multi-accueil était invitée au restaurant pour clôturer cette fin d'année en toute convivialité le soir du 26 juillet.

Le 21 décembre au soir, fête de Noël approchant, la majorité du personnel a décidé d'organiser, comme l'année précédente, un excellent apéritif dinatoire

dans les locaux de la crèche, permettant à tous de se lâcher autour de danses endiablées et d'un karaoké.

Enfin, une commande de tee-shirts à l'effigie de l'APEF pour chaque salarié est en cours.

## CONCLUSION

Cette année, l'activité du Multi-accueil a été particulièrement performante et ce, grâce à une équipe pleinement impliquée.

Du fait d'un savoir-faire reconnu et d'une situation financière stable et solide, le multi-accueil « 1.2.3. Soleil » a su consolider la confiance des familles et la qualité quotidienne du travail fourni par l'ensemble du personnel, même si nous avons enregistré 3 demandes de rupture conventionnelle au cours de l'année, soit plus de 10 % de l'effectif en CDI.

Pour ces 2 dernières années de gestion en CSP, l'APEF souhaite accompagner de son mieux le personnel et la structure.

Ainsi, les élections du CSE, qui n'ont pu être organisées à ce jour, se dérouleront au cours du premier trimestre de l'année 2020.

A l'échéance de la mission de délégation de service public de l'APEF au 31/12/2021, le personnel de la crèche poursuivra ses missions sous la gestion de Babyland, retenu lors de l'appel d'offre de 2019 pour la gestion des crèches publiques sur le territoire de Saint-Joseph.

Bien que l'équipe appréhende cette échéance et ce passage de relais, elle reste professionnelle et poursuit son travail avec dévouement et qualité, au service des familles.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 974-219740123-20200922-DCM\_200922\_040-DE



**APEF**  
**Association loi 1901**

4 rue de la crèche  
97480 Saint-Joseph

Rapport du commissaire aux comptes  
Sur les comptes de la période du :  
01/01/2019 au 31/12/2019

A l'Assemblée Générale de l'APEF,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Promotion de l'Enfance et de la Famille (APEF) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 06 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liées au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements post clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

### Chiffre d'affaires

Nos travaux ont consisté à rapprocher la comptabilité avec les éléments justificatifs y afférent. Nous avons ainsi contrôlé les états justificatifs y afférents.

### Subventions

Nos travaux ont consisté à rapprocher la comptabilité avec les éléments justificatifs y afférent.

Nous avons ainsi:

- Rapproché le tableau de suivi des subventions et la comptabilité afin de vérifier la concordance du montant des soldes à recevoir ;
- Comparé les montants des nouvelles subventions enregistrées sur l'exercice avec les conventions correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Denis, le 17 Juin 2020

VALENTIS CONSEIL & AUDIT



Gilles HOARAU

Commissaire aux Comptes

**BILAN - ACTIF**

(Devise : EUR)

		EXERCICE N, CLOS LE			EXERCICE N-1
		31.12.19			31.12.18
		BRUT	Amort., Provis.	NET	NET
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois				
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT	12 mois				
<b>ACTIF</b>  <b>IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	6 393.12	6 070.71	322.41	0.00
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels	17 530.92	14 359.12	3 171.80	1 290.52
	Autres immobilisations corporelles	58 524.28	41 421.93	17 102.35	17 766.27
	Immobilisations mises en concession				
	Immobilisations en cours				
	Avances & acomptes sur immob. corporelles				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 998.59		14 998.59	14 998.59	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	350.00		350.00	350.00	
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>97 796.91</b>	<b>61 851.76</b>	<b>35 945.15</b>	<b>34 405.38</b>
<b>LIAISON</b>	<b>(II)</b>				
<b>ACTIF</b>  <b>CIRCULANT</b>	<b>STOCKS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances & acomptes versés sur commandes	417.91		417.91	
	<b>CREANCES</b>				
	Usagers & comptes rattachés	2 160.67		2 160.67	2 667.66
	Autres créances	254 029.94		254 029.94	226 578.43
	<b>DIVERS</b>				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	157 411.96		157 411.96	110 110.05
<b>COMPTES DE REGUL.</b>	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>	<b>414 020.48</b>	<b>414 020.48</b>	<b>339 356.14</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(IV)			
	Primes de remboursement des obligations	(V)			
	Ecarts de conversion actif	(VI)			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I A VI)</b>	<b>511 817.39</b>	<b>61 851.76</b>	<b>449 965.63</b>	<b>373 761.52</b>

**BILAN - PASSIF**

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.2019	31.12.2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>FONDS PROPRES</b>			
	Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)			
	Réserves		90 000.00	90 000.00
	Report à nouveau		194 344.62	162 848.69
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU INSUFFISANCE)</b>		<b>49 223.79</b>	<b>31 495.93</b>
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIF</b>			
	Autres fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports			
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)				
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
	<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>333 568.41</b>	<b>284 344.62</b>
<b>LIAISON</b>	Comptes de liaison	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>	Sur subventions de fonctionnement			
	Sur autres ressources			
	<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>		
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts & dettes financières divers			
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 895.70	15 341.13
	Dettes fiscales et sociales		95 265.93	70 840.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		3 235.59	3 235.59	
Instrument de trésorerie				
<b>COMPTE REGUL.</b>	Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>116 397.22</b>	<b>89 416.90</b>
	Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I A VI)</b>	<b>449 965.63</b>	<b>373 761.52</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.2019	31.12.2018
<b>PRODUITS</b>  <b>D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises (France Export ) Production vendue - Biens (France Export ) Production vendue - Services (France 115 384.81 Export )		115 384.81	115 005.61
	<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b> (France 115 384.81 Export )		<b>115 384.81</b>	<b>115 005.61</b>
<b>CHARGES</b>  <b>D'EXPLOITATION</b>	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		1 037 865.08	980 321.01
	Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges		5 662.79	14 996.82
	Autres produits			
	- cotisations			
	- dons			
	- legs et donations			
	- produits liés à des financements réglementaires			
	- vente de dons en nature			
- autres produits de générosité				
- autres produits divers		4.97	12.18	
<b>TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>1 158 917.65</b>	<b>1 110 335.62</b>
<b>CHARGES</b>  <b>D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (Marchandises)			
	Achats matières premières et autres approvisionnements		18 387.31	31 727.38
	Variation de stock (Matières premières & approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes *		196 385.53	134 968.88
	Impôts, taxes et versements assimilés		21 051.19	20 928.19
	Salaires et traitements		778 648.54	738 033.34
	Charges sociales		140 357.84	151 570.32
	Dotations aux amortissements : sur immobilisations		6 705.05	7 134.33
	Dotations aux provisions : sur immobilisations			
Dotations aux provisions : sur actif circulant				
Dotations aux provisions : pour risques et charges				
Autres charges		147.01	125.63	
<b>TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>1 161 682.47</b>	<b>1 084 488.07</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>-2 764.82</b>	<b>25 847.55</b>
<b>OPERATIONS</b> <b>EN COMMUN</b>	Excédent attribué ou insuffisance transférée (III)			
	Insuffisance supportée ou excédent transféré (IV)			

**COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations		
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 282.25	1 019.60
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 282.25</b>	<b>1 019.60</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	338.13	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>338.13</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>944.12</b>	<b>1 019.60</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>-1 820.70</b>	<b>26 867.15</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	52 173.05	11 832.16
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 245.45	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>53 418.50</b>	<b>11 832.16</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 374.01	7 203.38
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>2 374.01</b>	<b>7 203.38</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>51 044.49</b>	<b>4 628.78</b>
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les excédents (X)		
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE (I-II+III-IV+V-VI+VII-VIII-IX-X)</b>		<b>49 223.79</b>	<b>31 495.93</b>
<b>+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)</b>			
<b>- Engagements à réaliser sur les ressources affectées (XII)</b>			
<b>TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII+XI)</b>		<b>1 213 618.40</b>	<b>1 123 187.38</b>
<b>TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)</b>		<b>1 164 394.61</b>	<b>1 091 691.45</b>
<b>EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total produits - total charges)</b>		<b>49 223.79</b>	<b>31 495.93</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
	<b>TOTAL</b>		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole		
	<b>TOTAL</b>		

\* Y compris

- Redevances de crédit bail mobilier

- Redevances de crédit bail immobilier

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 449 965.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 158 917.65 Euros et dégageant un excédent de 49 223.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous attirons votre attention sur la comptabilisation en 2019 de la subvention de la CAF relevant des EPH de 2018 d'un montant de 47 563€.

Sur l'exercice 2019, il est comptabilisé un bonus "mixité sociale" et un bonus "handicap" d'un montant total de 53 793,10€.

#### EVENEMENT POST CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le mois de mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivant :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessous.

### METHODES D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- installations techniques, matériel et outillage industriel	de 2 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements div.	de 5 à 10 ans
- concession, brevet et licences de 3 ans	
- matériel de bureau	de 3 à 10 ans
- mobilier de bureau	de 5 à 10 ans



## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

(suite)

### METHODES D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DIVERSES

L'APEF est partie prenante d'une convention de Concession de Service Public d'une durée de 5ans, entre :

- La Commune de Saint-Joseph, Le Concédant
- L'Association pour la Promotion de l'Enfance et des Familles (A.P.E.F.), le Concessionnaire.

La DSP précise que :

- le concessionnaire reprendra le personnel existant (Annexe 1 de la Convention) et exploitera ses activités à ses frais, risques et périls
- Le concédant met à disposition du concessionnaire, à date d'effet du contrat de concession, les ouvrages immobiliers et matériels dont elle est propriétaire et qui sont nécessaires à l'exploitation du Service.

Ces biens comprennent un immeuble situé ay 4 rue de la Crèche à Saint-Joseph (97480) et comportant :

- o 4 unités d'accueil identiques au rez de chaussée et mezzanine
- o Une salle d'accueil périscolaire
- o Des locaux de services (cuisine, lingerie, infirmerie...)
- o Des locaux administratifs
- o Des locaux pour le personnel

- L'entretien de ses biens est à la charge du Concessionnaire

A l'expiration du contrat, et par le seul fait de cette expiration, le concédant se trouvera subrogé dans tous les droits du concessionnaire afférents au présent contrat. Il entrera immédiatement et gratuitement en possession des biens meubles et immeubles mis à la disposition du concessionnaire, en bon état de fonctionnement et d'entretien. A dater du même jour, tous les produits du contrat de concession lui reviendront.

Les biens meubles, stocks et approvisionnements acquis par le concessionnaire pourront éventuellement être repris par la Commune, si cette dernière estime qu'ils peuvent être utiles à l'exploitation du service. Ils seront repris soit sut la base de leur valeur nette comptable, soit à dire d'expert.

## ANNEXE - ELEMENT 6-8

Exercice du 01.01.19 au 31.12.19

## CHARGES À PAYER

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
40800000	FOURNISSEURS FACT. N/PARV		6 127.25
62264100	PROV CAC 2019	5 370.75	
62804000	PROV ANALYS EAU 4TRIM	166.50	
62807000	PROV LAB ANALYS REPAS 2	590.00	
42820000	PERSONNEL.DETTES PROV.C.P		5 590.24
64120000	PROV CP 2019	6 291.42	
64120000	PROV CP 2019	-701.18	
42860000	AUTRES CH. DE PERS. A PAYER		31 711.00
64130000	PROV PRIME PA 2019	31 711.00	
43860000	CHARG.SOC. A PAYER SUR C.P.		1 621.17
64550000	PROC CH SOCIAL SUR CP	1 824.51	
64550000	PROC CH SOCIAL SUR CP	-203.34	
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>			<b>45 049.66</b>

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 974-219740123-20200922-DCM\_200922\_040-DE